

DROIT ET INSTITUTIONS

Simone NASSÉ et Hervé BLEUCHOT

Cette bibliographie de la **production juridique** éditée en 1995 s'efforce de couvrir les pays du Maghreb. Elle est élargie occasionnellement au monde arabe, pour les ouvrages de vulgarisation ayant trait au droit musulman. Le lecteur trouvera également dans cet ensemble bibliographique quelques notices de 1994. Ces dernières correspondent, pour la plupart, à des revues spécialisées éditées au Maghreb et pour lesquelles notre centre de documentation est soumis aux aléas des abonnements. C'est le cas cette année de l'excellente *Revue Tunisienne de droit*. Les exigences de la coordination entre les différentes rubriques nous ont conduits à répertorier dans le chapitre Vie politique les documents touchant aux droits de l'Homme et ceux consacrés aux divers systèmes politiques des Etats du Maghreb, où le droit et le politique sont étroitement liés.

D'autre part, nous signalons la sortie d'une toute nouvelle et remarquable revue : il s'agit des *Cahiers des droits maghrébins*, dirigés par M. Omar Azziman et édités au Maroc. Revue scientifique semestrielle, elle se propose de faire le point des questions juridiques. Chaque numéro de cette publication spécialisée sera consacré à un thème lié à l'actualité scientifique dans le domaine du droit et enrichi de bibliographies systématiques.

Peut-on dans cet ensemble bibliographique, qui est loin d'être exhaustif, cerner quelques thèmes dominant l'année 1995 ? Elle avait été placée par l'ONU sous le signe de la tolérance, mais c'est seulement en Tunisie que le thème a laissé sa trace dans la bibliographie (nous avons classé ces références sous la rubrique droit musulman). Notre impression est que la production juridique maghrébine est relativement abondante et équilibrée. Tout au plus peut-on dire que le droit administratif et le droit économique prennent une place grandissante, enlevant aux études du statut personnel la place dominante. Nouveaux venus, faibles encore par le nombre de références, le droit de l'environnement et le droit de la consommation s'installent pourtant régulièrement comme une rubrique du droit maghrébin.

Ces références bibliographiques, pour la plupart commentées, s'articulent autour de deux axes : *Le droit musulman* et le *droit positif*, que nous présentons ci-dessous.

Analyses

• AFKHAMi Mahnaz (ed.) – **Faith and freedom. Women's human rights in the muslim world.** London; New York, I.B. Tauris, 1995, 244 p.

Cet ouvrage réunit les communications des participants (juristes, sociologues, anthropologues, historiens) à la conférence internationale « *Religion, Culture et Droits des femmes dans le monde musulman* » qui s'est tenue à Washington en septembre 1994, organisée par l'Institut « Sisterhood Is Global » (SIGI), dans le cadre du Washington Dialogue.

Le Washington Dialogue vise à faire connaître l'opinion des femmes du monde musulman sur leurs droits, et à les aider à participer à la réflexion internationale sur la situation des femmes, en tenant compte des différences de conditions de combat, d'acquis, d'avancées, entre sociétés occidentales et islamiques.

Le thème central est l'aspiration de foi et de liberté des musulmanes face aux exigences conflictuelles de la vie contemporaine et de la tradition, telle que les conçoit l'islamisme actuel. Le dilemme se cristallise autour du statut et des droits des femmes : est-ce que « *celles-ci ont des droits en tant qu'êtres humains ou en tant que musulmanes* » ? selon la

formule de Mahnaz Afkhami. La reconnaissance des droits de l'Homme relevant, en tout lieu, du régime politique et des valeurs dominantes, les droits des femmes trouvent leur place, en pays musulman, dans l'espace fixé par les structures socio-politiques et la morale légitimées par l'islam.

Cet aspect est l'objet de la première partie de l'ouvrage, qui rassemble sept approches sur le droit de la femme dans les structures patriarcales. Les quatre premières cernent le débat dans sa dimension sociale, politique, théologique, au regard de la *char'i'a* : l'organisation sociale de nature patriarcale, les formes politiques du pouvoir et l'interprétation des textes religieux par les '*ulama*', relèguent les femmes dans une situation de sujétion. Analysant l'histoire de la relation entre l'islam et les droits des femmes, Deniz Kandiyoti attire l'attention sur les conséquences, parfois néfastes, des interventions d'organismes internationaux en faveur de l'émancipation des musulmanes. Le danger du « plaquage » du discours et des théories féministes sur les mouvements de quête identitaire des musulmanes trouve aussi un écho dans l'analyse de Fatima Mernissi. Elle recentre le débat autour de « la comparaison d'éléments comparables », à savoir la démocratie libérale et l'Etat musulman en tant que formes de gouvernement (et non l'islam en tant que culture et religion). Dans l'Etat musulman, les groupes au « statut inférieur », auxquels sont assimilées les femmes, ont fait l'objet, au cours de l'histoire, de dispositions législatives particulières pour être « protégés » au sein de la communauté musulmane. Aujourd'hui, pour Fatima Mernissi, ils mettent à l'épreuve l'Etat musulman dans son aptitude à se moderniser en conformant sa législation au précepte d'égalité érigé en valeur fondamentale.

Se présentant comme un défenseur des droits de la femme, Abdullahi An-Na'im récuse la dichotomie entre discours religieux et discours laïque. Il propose de concilier *char'i'a* et droits de la femme. L'illustration de cette optique est donnée par Bouthaina Shaaban qui présente les travaux exégétiques de Nazira Zin al-Din, fille d'un cheikh libanais, publiés en 1928 et 1929. Quant à Farida Shaheed, elle décrit les stratégies de survie des femmes face aux pressions des groupes politico-religieux et souligne la pertinence des actions en réseau associatif. Enfin, Ann Elisabeth Mayer souligne que les belles paroles sur l'égalité des sexes dissimulent une discrimination inavouée, et pas uniquement en pays d'islam.

La seconde partie du volume expose les problèmes concrets que rencontrent les femmes dans les sociétés islamiques contemporaines. Les études de cas provenant des divers pays du Monde arabo-musulman confirment que :

1^o) la *char'i'a* est le bouclier derrière lequel s'abritent les dirigeants politiques aussi bien que les fondamentalistes pour contrôler l'émancipation féminine,

2^o) la loi, par nature assez flexible pour être universelle, peut être un frein au changement tout autant qu'une dynamique sociale aux mains de l'homme.

Mentionnons seulement, dans notre champ d'intérêt géographique, l'étude traitant des violences infligées aux femmes algériennes par les groupes armés fondamentalistes, par Karima Bennoune. Elle décrit la réorganisation du combat collectif et individuel poursuivi par les Algériennes qui ont bénéficié, en d'autres temps, de la reconnaissance de leurs droits.

En conclusion l'ouvrage donne une résonnance universelle au problème traité. Si aujourd'hui les musulmanes tentent de se libérer de la soumission aux hommes (et non à l'islam), des formes d'oppression existent dans d'autres pays et religions. Lors de la Conférence des Nations Unies sur la Population et le Développement, qui s'est tenue au Caire en septembre 1994, presque simultanément avec celle du SIGI, islamistes et représentants du Vatican n'ont-ils pas fait bloc commun contre les droits des femmes ? (Mireille Tièche-Loubet).

• BEN EL HASSAN ALAOUI Mohamed – **La coopération entre l'Union européenne et les pays du Maghreb**. Paris, Nathan, nov. 1994, 237 p.

Il est rare que l'héritier désigné d'un trône accepte de se plier aux contraintes d'un travail de recherche universitaire, en le considérant comme un élément nécessaire de sa formation. L'exercice lui est plus difficile qu'à tout autre étudiant, car on ne lui pardonnerait ni la légèreté du sujet ou du travail, ni une excessive liberté de ton. C'est un cas où il ne saurait y avoir dissociation totale entre la posture d'acteur et celle de chercheur, même si l'articulation entre les deux va bien au-delà d'une simple « aide à la

décision» : l'irrigation des questions du chercheur par celles du futur détenteur du pouvoir est aussi très féconde.

L'auteur se sort très honorablement de l'entreprise. Le sujet qu'il a choisi de traiter constitue pour le Maroc des prochaines décennies le principal horizon et l'enjeu majeur de sa politique extérieure, comme de son développement économique. Dans ce domaine, les jeux ne sont pas tous faits : qui peut prévoir aujourd'hui quelle sera la place finale du Maroc et du Maghreb dans l'espace « euro-méditerranéen » ? De l'association ordinaire, qu'offre Barcelone, à l'intégration qu'avait demandée à deux reprises le Maroc, tous les scénarios restent ouverts, avec des conséquences très variables, non seulement pour l'avenir des pays du Maghreb, mais aussi pour celui de l'Europe.

L'approche retenue pour l'étude est classique. Elle part d'une analyse juridique du dispositif de coopération entre l'Europe et les pays du Maghreb, qui souligne les principaux enjeux politiques et surtout économiques de cette coopération. La question de la pêche dans les eaux maghrébines y est traitée en exemple symptomatique des limites et incertitudes de la politique européenne de solidarité avec le sud. Toute la seconde partie du travail est consacrée aux espoirs que la coopération intra-maghrébine avait permis de fonder en faveur d'un véritable « partenariat euro-maghrébin », qui séduisait les instances bruxelloises au début des années 90. Depuis Barcelone, cette idée n'est plus de mise, et se trouve refoulée et dissoute dans un plus vaste projet « euro-méditerranéen », qui semble banaliser le Maghreb. Un des intérêts de cet ouvrage, rédigé avant la grande année méditerranéenne de l'Europe, est de relativiser cette banalisation, en rappelant que le Maghreb occupe une place tout à fait particulière (à laquelle il faudra bien un jour faire un sort) face au processus de développement européen. (Jean-Robert Henry).

- BLANC François-Paul – **Le droit musulman**. Paris, Dalloz, coll. Connaissance du droit, 1995, 138 p.

Le cadre trop étroit de cette collection imposait à l'auteur des choix draconiens. Plutôt que de dire un peu de tout, il a centré son étude sur le statut personnel (mariage, divorce, filiation, tutelle, successions) qui demeure la partie la plus vivante du droit musulman. Il est d'ailleurs toujours susceptible, par le biais des règles du droit international privé, d'être appliqué en France à la population musulmane étrangère. Un chapitre préliminaire est consacré aux sources du droit musulman (*usûl al-fiqh*). Malgré sa concision, le reste de l'exposé est loin d'être indigent et F.-P. Blanc réussit le tour de force de dire beaucoup en peu de pages. On appréciera en particulier que la diversité des rites soit assez souvent évoquée et que les fins de chapitres donnent un aperçu des dispositions législatives positives des principaux pays arabes. (Hervé Bleuchot).

- COMAR-OBEID (Nayla) – **Les contrats en droit musulman des affaires**, Philippe Fouchard (préf.), Paris, 1995, Economica, 228 p.

Il s'agit d'une thèse soutenue à Paris II, par une avocate de Cassation française qui connaît bien le droit moyen-oriental. C'est un travail remarquable, tant par le sujet, rarement traité, que par son point de vue.

L'auteur décrit le droit musulman dans sa première partie en mettant en valeur le côté moralisateur du droit islamique. Si le Coran encourage le commerce (2, 282), il lui impose toutefois des conditions morales : fidélité aux engagements (5,1 ; 4,33 ; 16,91) ; interdiction des gains illicites et du viol des consentements (4,33), du *ribâ* (usure) (2, 275-280) et du contrat aléatoire (2, 219 ; 5,90), etc. À partir de là les *fuqaha* ont développé un droit des contrats (une trentaine de contrats nommés), mais pas de théorie générale de l'obligation. Ils ont posé des prescriptions relatives à l'objet du contrat, qui doit être existant, déterminé, licite du point de vue islamique. Ils ont interdit le *ribâ* sous toutes ses formes, réglementant le profit des deux parties qui doit être égal, et par conséquent excluant le hasard. Ils ont précisé le rôle des causes optionnelles, stipulées ou légales, les effets du vice de consentement, etc. La grande différence avec les droits occidentaux est que le droit musulman ne laisse à la volonté que le choix (*ikhtiyâr*) entre différentes options prévues par la loi dans le contrat nommé, alors qu'en droit occidental l'autonomie de la volonté est totale et peut fonder toutes sortes de contrats.

Dans sa seconde partie, l'auteur confronte le droit musulman aux différents droits positifs du Moyen-Orient. Le Maghreb n'est pas traité et le préfacier fait justement remarquer

que le Maroc ou la Tunisie ont eu un apport non négligeable en la matière. Le plan regroupe les pays en catégories suivant la proximité de leur droit au droit islamique. Ainsi la Syrie et l'Égypte ont un droit plutôt occidental, la Jordanie et l'Irak, avec un droit du même type, font une place plus nette au droit islamique. A l'inverse le Koweït et les Emirats restreignent la place du droit occidental, tandis que l'Arabie séoudite, le Yémen et l'Oman ne suivent que rarement le droit occidental, la *chari'a* étant dominante.

Une critique cependant : il n'est pas certain qu'il faille faire intervenir le concept de morale dans l'exposé du droit musulman ou pour exprimer ses exigences. Pour le *faqih*, la morale n'existe pas, ce n'est qu'un mauvais synonyme de la *chari'a*. L'auteur en fin de compte appelle morale ce qui est précepte général de la *chari'a*, comme le devoir de justice (4, 58), ou d'égalité (40,10), etc., tout en sachant très bien qu'en islam, religion et morale « s'interpénètrent ». Il vaudrait mieux dire que la morale disparaît au profit du droit religieux. Le choix du mot morale introduit la confusion, car la morale dans le sens habituel est une discipline philosophique, ou même si elle dérive d'une religion, elle a une autonomie conceptuelle que n'a pas le *fiqh*. A moins que l'auteur veuille au contraire que le droit islamique devienne une simple morale rationnelle... Quoi qu'il en soit, l'ouvrage constitue un apport tout à fait intéressant à la connaissance du droit musulman et de son application dans le monde arabe. (Hervé Bleuchot).

• DEGUILHEM Randi (dir.) – **Le waqf dans l'espace islamique, outil de pouvoir socio-politique**, André Raymond (préf.), Damas, IFD, coll. Publications de l'Institut Français de Damas ; 154, 1995, 337 p. et 100 p. en langue arabe.

Les biens de mainmorte, *waqf* (pl. *awqâf*), ont joué et jouent encore un rôle considérable dans la vie musulmane, aussi bien sur le plan économique que familial. Cet ensemble se présente en deux parties, l'une consacrée à la méthodologie de la recherche en la matière, l'autre (en réalité double) à des études de cas.

La première traite des documents du *waqf* en tant que source de renseignement exploitable. Quatre exemples montrent la richesse qu'on peut tirer de ces fonds : S. Denoix tire parti de la structure identique des *waqfiya* pour enrichir la connaissance de l'onomastique, de la toponymie, de l'économie du Caire mamlouk. R. Deguilhem exploite les registres des tribunaux religieux de Damas pour poser les bases d'une analyse comparative de tous les *waqfs* du monde islamique. Abdelhamid Henia montre l'utilisation des documents en relation étroite avec les événements politiques et sociaux de la Tunisie du XVIII^e et XIX^e siècles. Zouhair Ghazzal se concentre sur un seul texte, une *waqfiya* de 1852 au Liban, pour en faire ressortir tout l'apport.

La deuxième partie présente cinq études de cas : le *waqf* d'un notable du Caire ottoman (Behrens-Abouseif) ; deux hammams cairotes du XIII^e (A. Badr et D. Crecelius) ; les fondations d'un dignitaire politique, eunuque éthiopien, dans la géographie du Caire du xv^e (J.C. Garcin et A. Taher) ; les *waqfs* d'une famille d'Alep (M. Salati) ; le *waqf* d'un notable de Damas (R. Deguilhem).

La troisième partie, qui regroupe sept articles (les trois derniers en arabe), a une visée plus globale. R. Vesely étudie le rôle du *waqf* dans les relations ville-campagne à l'époque féodale (XI^e et xv^e s. ottoman). B. Canon voit dans les *habous* présahariens de la région de Guergour (Algérie) un cas de laïcisation spontanée au XIX^e siècle. Van Leeuwen nous montre le destin d'un *waqf* maronite du mont Liban au XVIII^e. G. Kozłowski met en relation le *waqf* et le changement politique dans le cas de l'Inde et de bien d'autres pays islamiques. Mohammed Afifi met en relations le *waqf* et le commerce maritime en mer Rouge et montre combien le *waqf* était un facteur d'unité. Abdelhadi Al-Tazi montre au Maroc que le *waqf* peut être utilisé au service d'une politique étrangère. Enfin Ahmad Qasim étudie les *waqfs* tunisiens au XIX^e siècle, leurs buts, leur gestion, d'après les archives du Protectorat.

Ce qui ressort de cet ensemble varié et solide, c'est la vitalité du *waqf* à travers les âges. Il ne semble plus qu'il faille le considérer comme un facteur d'immobilisme seulement : leur histoire est bien plus complexe et chaque cas mérite examen. Par ailleurs, et surtout, la richesse des fonds documentaires existants, donne à la recherche sur les sociétés islamiques anciennes et modernes un vaste champ tout à fait ouvert sur des préoccupations très larges : la ville, la campagne, la famille, le droit, la démographie, l'économie,

l'architecture, etc. Pour ceux qui en auraient douté, cet ouvrage administre la preuve de l'importance capitale de l'étude des *waqfs*, aussi bien pour l'histoire que pour le présent du monde islamique. (Hervé Bleuchot).

• DEROUCHE-BEN-ACHOUR Sana – **Aux sources du droit moderne tunisien. La législation tunisienne en période coloniale.** Th. doct. Droit, univ. de Droit d'Economie et de Gestion, Faculté des Sciences Jurid. Polit. et Soc., Sadok Belaid (dir.), Tunis, 1995, 401 p.

C'est pour comprendre le droit actuel tunisien que l'auteur étudie la législation coloniale, car il est temps maintenant, comme l'écrivait N. Bouderbala, de porter « *un regard froid sur la colonisation* ».

Le travail est divisé en deux parties. La première décrit les temps et les lieux de la production coloniale. La complexité, les hésitations, les objectifs, les succès et les échecs de la législation tunisienne mise en place par l'administration française sont finement décrits. Ce travail historique très fouillé comporte en particulier un repérage des personnalités françaises « *spécialistes des affaires indigènes* » qui ont élaboré ou enseigné ce droit. Mais cette législation se fait sous forme de décrets « *beylicaux* », et même maintient tout ce qu'elle peut de l'ancienne législation : elle affirme sa « *tunisianité* ». Elle s'approprie les vieilles structures, parce qu'elles sont celles d'un certain despotisme éclairé qui convenait particulièrement à la colonisation. « *Elle se veut trait d'union entre l'ancien et le nouveau, l'exogène occidental et l'indigène local, le laïc et le sacré* » (p. 5).

La seconde partie traite des temps et des lieux de la diffusion de cette œuvre coloniale. Elle offre une histoire de l'enseignement du droit en Tunisie depuis le XIX^e siècle, ainsi qu'une revue très détaillée de la production juridique de l'époque à travers les répertoires de législation, les revues scientifiques, les gazettes de jurisprudence. Outre l'intérêt documentaire de ce travail, le « *discours politique* » de ce droit, sa transmission aux élites tunisiennes montantes, ses points forts autant que ses « *non-dits* » sont bien mis en valeur. L'auteur a su vraiment porter un regard objectif. Elle a su se distancier doublement. Par rapport à sa religion d'abord, et on n'a pas eu droit au couplet sur la *chari'a* régnant seule dans un mythique âge d'or d'avant la colonisation. Et par rapport à sa nationalité, et on n'a pas droit à un règlement de compte contre l'administration coloniale qui aurait tout raté. L'auteur a su déjouer les pièges divers de l'histoire coloniale et en particulier le manichéisme : les Européens apparaissent comme ils étaient, avant tout divers : à côté des colons et des « *prépondérants* », il y avait aussi les partisans d'une politique indigène (qui deviendront les libéraux), ou des universitaires métropolitains ; à côté des Français, il y avait aussi des Italiens, des Maltais. Les musulmans sont aussi présentés dans leur diversité : traditionalistes, réformateurs, nationalistes destouriens ou néo-destouriens. Il y avait aussi les Juifs, dont le rôle dans le droit a été important, etc.

Sur l'histoire du droit, l'auteur a bien vu la continuité voulue par la colonisation entre le laïcisme de l'époque des réformes et sa propre législation ; elle a bien compris qu'il avait existé un véritable dialogue entre la modernité et l'islam (p. 68, 125...), et, même s'il a échoué à propos du statut personnel, d'autres, après l'indépendance sauront le faire aboutir. Elle a bien saisi le paradoxe de la colonisation, qui, en établissant une législation spéciale aux Tunisiens, à visée dominatrice, fondait (ou ravivait) en réalité une spécificité tunisienne moderne, sur laquelle les nationalistes ne manquèrent pas de s'appuyer pour libérer la Tunisie (p. 110-111 par exemple). Tout cela est retracé avec sûreté, précision, dans un texte bourré de références.

Il est difficile dans ces conditions de faire des critiques, car elles ne peuvent être que de détail. On aurait aimé quelques organigrammes de l'administration française, pour la première partie. On trouve quelques imprécisions sur les auteurs musulmans classiques (p. 181 sq). Peut-être aussi faut-il dire que les conclusions de parties et la conclusion générale sont un peu sommaires ; on aurait aimé des jugements commentés sur l'œuvre juridique française. Mais n'est-ce pas une autre histoire, celle du débat sur le droit qui a eu lieu après l'indépendance ? Et ne dit-on pas qu'en droit on ne doit jamais conclure ? Bref, ces peccadilles, que l'auteur pourra aisément corriger pour une édition future, n'enlèvent rien à la qualité d'un travail tout à fait remarquable. (Hervé Bleuchot).

• SEDJARI Ali – **Etat et administration. Tradition ou modernité ?** 2^e éd., Rabat, éd. Guessous, coll. Recherches administratives, 1995, 192 p.

Dès l'indépendance, l'Etat marocain a pris en charge la responsabilité du développement économique et social. Cependant, en dépit de son évolution, l'administration n'a pas su (pu) répondre à tous les défis. D'où les critiques et les accusations qu'elle cumule.

Ali Sedjari, universitaire spécialiste d'administration publique, fait partie de ces observateurs qui dénoncent l'omniprésence inefficace de l'administration marocaine, son inertie, ses dysfonctionnements, et plaident pour une véritable modernisation de l'appareil administratif, seule capable de le hausser au niveau de ce qu'exigent les citoyens et les réalités du temps.

Lourdeur des structures, complexité des processus décisionnels, lenteur des procédures, enchevêtrement des compétences, gaspillage, manque de motivation, absentéisme, corruption, la liste est longue des défauts de l'administration... alimentent les récriminations des usagers. Le constat, partagé par la Banque Mondiale, appelle le renouvellement de l'administration, dans son « *infrastructure intellectuelle* » et dans ses modes d'organisation et de fonctionnement. A. Sedjari affirme ainsi que seule la « *mise en cohérence de la fonction de l'administration* » de même que la « *démocratisation de ses instruments de gestion* » peuvent « *induire une véritable transformation du rapport administration/société* ». L'auteur prend acte des tentatives de modernisation qui visent depuis quelques années à rompre avec une gestion archaïque héritée du Makhzen : privatisations, réduction des interventions publiques et surtout décentralisation. Sur ce dernier point, l'auteur met en évidence les avancées du Maroc en matière de transfert de l'autorité, des compétences et de la décision au niveau local. Mais il montre aussi comment le processus de décentralisation, amorcé dès 1976, a pu avoir pour effet (pervers) « *la transposition des mécanismes de personnalisation, d'hierarchisation ou carrément de concentration des pouvoirs entre quelques potentats locaux* ».

Des facteurs externes plaident aussi pour une mutation de l'administration publique. Redéfinissant le processus de la mondialisation, A. Sedjari insiste sur la transformation du rôle de l'Etat qu'explique un contexte international inédit et des logiques nouvelles de légitimation du pouvoir politique.

En soulignant les enjeux qui rendent plus urgente la modernisation, l'auteur appelle de ses vœux l'application à l'administration de la logique et des méthodes de management en cours dans le secteur privé. C'est ici qu'il y a matière à débat. L'importation dans les services publics de l'esprit de performance qui anime les entreprises privées impliquerait un nouveau mode de recrutement des fonctionnaires, un changement du système de rémunération, un bouleversement des habitudes de travail. L'expérience a montré qu'on ne transforme pas d'un coup de baguette magique l'ensemble de l'appareil d'Etat et que l'originalité de la logique des bureaucraties publiques interdit l'adoption pure et simple des pratiques managériales.

L'autre aspect furtivement évoqué est celui des coûts sociaux de la modernisation. Si la diminution de la masse salariale de la fonction publique s'impose, il faut limiter les conséquences désastreuses des mesures indispensables. Et plutôt que de tailler dans le personnel, il convient, pour garantir la paix sociale, d'accorder la priorité à l'amélioration des méthodes et de l'organisation de l'administration. Les pouvoirs politiques pourraient « *réhabiliter* » l'idée défendue par certains en France dans les années 1946 et 1982, et timidement expérimentée au Maroc (commissions administratives paritaires), celle d'associer les fonctionnaires à la réforme pour vaincre les conservatismes corporatistes, susciter la participation et promouvoir l'esprit du service public. (Mourad Errarhib).

Bibliographie en langues européennes

Droit musulman

- AFKHAMI Mahnaz (ed.) – **Faith and freedom. Women's human rights in the muslim world.** London, New York : I.B. Tauris, 1995, 244 p.

(Analyse *supra*).

- AIT-ZAI Nadia – Le droit musulman et les coutumes kabyles, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 33 (2), avr.-juin 1995, p. 305-312.

A partir de deux effets juridiques du divorce, à savoir le droit de garde et le droit successoral, étude de la pérennité des coutumes kabyles face au code algérien de la famille en particulier et au droit musulman en général.

- AL 'ALWANI Taha J. – The rights of the accused in islam, *Arab law quarterly*, 10 (1 et 3), 1995, p. 3-16 et 238-249.

La chari'a protège l'état d'innocence présumée du citoyen jusqu'à la preuve irréfutable du délit (ou crime). Les juristes ont fondé les lois musulmanes sur ce principe qui protège la société et l'individu.

- ALDEEB ABU-SAHLEH Sami A. – L'abus de droit en droit musulman et arabe, in **Abus de droit et bonne foi**, Pierre Widmer et Bertil Cottier (dir.), Fribourg, Éd. universitaires, 1994, p. 89-113.

- AMOR Abdelfattah, BACCOUCHE Néji, TALBI Mohammed – **Etudes sur la Tolérance**, Académie tunisienne « Beit al-hikma », Institut arabe des droits de l'homme, Tunis, 1995, anglais p. 7-81, français p. 83-151, arabe p. 7-85.

Placé sous le signe de la proclamation de l'année 1995 année de la tolérance, l'ouvrage présente trois articles en chacune des trois langues : Amor (A.), La liberté de confession ; Baccouche (N.), Tolérance, fondement des droits de l'homme ; Talbi (M.), La liberté religieuse, droit de l'homme ou vocation de l'homme ? Réflexions sur l'insertion de la foi dans les exigences spirituelles de notre temps. Nombreuses références.

- BLANC François-Paul – **Le droit musulman.** Paris, Dalloz, coll. Connaissance du droit, 1995, 138 p.

(Analyse *supra*).

- COMAIR-OBEID Nayla – **Les contrats en droit musulman des affaires.** Philippe Fouchard (préf.), Paris, Economica, 1995, 228 p.

(Analyse *supra*).

- COULSON Noël J. – **Histoire du droit islamique. (rééd.),** Dominique Anvar (trad.), Paris, PUF, 1995, 234 p. (1^{re} éd. 1964).

L'ouvrage comprend trois parties : la genèse de la loi islamique, la doctrine et la pratique juridique dans l'islam médiéval, le droit islamique contemporain. Pour la première partie, l'ouvrage adopte le point de vue de J. Schacht selon lequel le droit ne faisait pas partie de la religion pendant le premier siècle de l'hégire, mais il admet que certains hadiths concernant le statut personnel (notamment les successions) puissent être fort anciens. La deuxième partie est très générale et demeure centrée sur les divergences entre écoles. Comme la partie historique du manuel de Schacht, elle manque de faits historiques précis : on ne suit pas le développement des rites dans chaque pays et les principaux

auteurs de chaque époque ne sont pas présentés. La troisième partie est centrée sur les législations contemporaines et non sur les auteurs et leurs doctrines. La bibliographie n'a pas été mise à jour. Néanmoins cette traduction d'un ouvrage classique rendra service à ceux qui ne pouvaient accéder au texte anglais. (H.B.).

– DEGUILHEM Randi (dir.) – **Le waqf dans l'espace islamique outil de pouvoir socio-politique**, André Raymond (préf.), Damas, IFD, coll. Publications de l'Institut Français de Damas; 154, 1995, 337 p. et 100 p. en langue arabe.

(Analyse *supra*).

– **Dibattito sull'applicazione della shari'a**, Andrea Pacini (introd.), Torino, éd. della Fondazione Giovanni Agnelli, coll. Dossier mondo islamico; 1, 1995, 154 p.

– EL DJOUWEINI A. – **Les fondements du Fiqh. Kitab al-Waraqat Fi Uçoul al-Fiqh. Le livre des feuilles sur les fondements du droit musulman**. Léon Bercher (trad.), Sadek Sellam (présent.), Paris, éd. Iqra, 1995, 173 p.

L'auteur dont il s'agit est al-Juwayni, dit Imâm al-Haramayn, l'imâm des villes saintes. Mort en 478/1085, il est plus connu pour son manuel de théologie, *Al-irchâd*. L'opuscule qu'il a fait sur les *usûl al-fiqh*, le *Kitâb al-waraqat*, a été aussi fort utilisé. On a ici la réédition de la traduction de Léon Bercher, parue dans la *Revue tunisienne* en 1930. C'est le seul traité d'*usûl* traduit en français, mais son extrême concision n'en fait pas vraiment l'outil qui serait indispensable pour entrer dans la partie méthodologique du droit musulman. La préface de Sadek Sellam retrace très sommairement l'histoire des *usûl*. (H.B.).

– FATTAL Antoine – **Le statut légal des non-musulmans en pays d'islam. – 2^e éd.** Beyrouth, Dar El-Machreq, coll. Recherches. Orient chrétien; 10, 1995, 394 p.

Cette réédition de l'ouvrage classique d'A. Fattal, même non mis à jour (l'auteur est décédé), ne sera pas inutile. L'ouvrage ne se contente pas de reproduire le statut des *dhimmis* (protégés) tel que le décrivent les *fuqahas* en appendice au chapitre du *jihâd*. Il explore toute la matière des traités de droit musulman, pour relever dans tous les autres chapitres (mariage, droit pénal, contrats, impôts, procédure...) la situation du non-musulman dans la *chari'a*. Ce tour d'horizon exhaustif est en outre précédé d'une importante introduction historique, l'auteur ayant été toujours soucieux de ne pas s'en tenir aux traités de droit, mais de donner dans la mesure du possible un aperçu de la pratique au cours des siècles. La bibliographie aurait pu être mise à jour par l'éditeur. Elle n'en demeurera pas moins utile par ses références aux textes classiques du droit et de l'histoire musulmane. (H.B.).

– NASEEF Fatima – **Droits et devoirs de la femme en islam à la lumière du Coran et de la Sunna**. Lyon, Tawhid, 1995, 271 p.

Une première partie décrit la femme avant l'islam (dans les autres civilisations) de la manière la plus sombre possible. Les deuxième et troisième partie constituent un exposé très traditionnel des droits et des devoirs de la femme en islam d'après le Coran et la Sunna et divers commentaires anciens. Importante bibliographie en arabe.

– **Revue d'Etudes andalouses, Numéro spécial à l'occasion de la proclamation de l'année 1995, année mondiale de la tolérance, (14), 1995, muharram 1416, 36 p. en français, 92 en arabe.**

En français : Talbi (Mohammed), Dialogue interreligieux ou conflireligieux, pour un dialogue de témoignage, d'émulation et de convergence. En arabe : Djoma'a (Cheikhha), De la tolérance entre musulmans et chrétiens à travers la poésie andalouse; Ben Cherifa

(Mohammed): De la tolérance entre musulmans et chrétiens, Ibn Maymoun et les Almohades; Chahbar (Abdelaziz), Convivialité religieuse en Andalousie à travers la poésie arabe; Ben Mira (Omar), Quelques aspects de l'histoire des «protégés»; Textes divers, dont la Charte de Carthage; Comptes-rendus de lectures. (H.B.).

– ZAHRAA Mahdi – Legal personality in islamic law, *Arab law quarterly*, 10 (3), 1995, p. 193-206.

Droit positif

MAGHREB-MONDE MUSULMAN – GÉNÉRALITÉS

– AMKHAN Adnan – Termination for breach in arab contract law, *Arab law quarterly*, (10), 1995, p. 17-30.

Un contrat dont les clauses ne sont pas respectées peut-être annulé par voie de justice. Celle-ci établira le degré d'importance du préjudice, et les responsabilités de la faute dans le non-respect des engagements.

– BEN ACHOUR Rafâa – **Institutions internationales**. Tunis, ENA, CREA, 1995, 228 p.

Cet ouvrage se présente comme un «enseignement d'initiation et de repérage des problèmes internationaux». Il est destiné d'abord aux agents de la fonction publique, mais vise aussi un large public désireux de mieux comprendre l'actualité. La première partie décrit les composantes de la vie internationale, à savoir l'Etat en tant que composante principale de la société internationale, puis la composante dérivée c'est-à-dire les organisations internationales (l'ONU et la Ligue arabe). La seconde partie traite du cadre juridique des relations internationales: traités, coutumes, règles juridiques diverses, résolutions des organisations internationales.

– BEN EL HASSAN ALAOUI Mohamed – **La coopération entre l'Union Européenne et les pays du Maghreb**. René-Jean Dupuy (préf.) et Driss Basri (présent.), Paris, Nathan, coll. Nathan références internationales, 1994, 237 p.

(Analyse *supra*).

– BEN HAMMED Mohamed Ridha – **Le pouvoir exécutif dans les pays du Maghreb. Etude comparative**. Sadok Belaid (préf.), Tunis, CERP, 1995, 435 p.

Réflexion critique sur trois expériences politiques et constitutionnelles caractérisées par une répartition déséquilibrée des pouvoirs, qui, si elle s'expliquait par l'urgence de la construction Nation-Etat aurait dû évoluer avec la mutation sociale culturelle et économique qui caractérise aujourd'hui les pays maghrébins. On constate ainsi un déclin des modes de légitimité et le pouvoir risque de fonctionner en circuit fermé en dehors du réel et des aspirations des peuples.

– BEN HAMMOU Abdellah – Position du GATT à l'égard des échanges commerciaux entre pays en développement, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 197-227.

Face aux différentes formes d'aménagements préférentiels entre pays en développement dans leurs relations commerciales, qui constituent, de ce fait, une dérogation à la règle du libre échange prônée par le GATT, l'article retrace l'évolution du rapport entre le droit régional édicté par les pays en développement et le droit universel en matière de commerce international défini par l'accord général du GATT.

– BOUACHBA Taoufik – Existe-t-il un « droit méditerranéen de l'environnement » comme droit spécifique ou autonome par rapport au droit international universel ?, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 77-90.

Etude doctrinale sur la question de la spécificité ou de l'autonomie d'un droit méditerranéen de l'environnement. Après avoir rappelé l'existence d'un corpus de textes juridiques sur la protection de l'environnement en Méditerranée et passé en revue les points de vue de la doctrine, l'auteur conclut à un droit méditerranéen de l'environnement, « déconcentré » par rapport au droit international universel.

– DERRADJI Ahmed – **Le droit de la presse et la liberté d'information et d'opinion dans les pays arabes**. Paris, Publisud, 1995, 404 p.

L'étude du droit de la presse occupe 130 pages de cet ouvrage : principes de la liberté d'information et d'opinion en droit international, leur application dans les pays arabes, le statut de la presse et des journalistes. De manière générale les règles juridiques régissant la presse arabe restent floues et permettent aux différents régimes d'exercer un contrôle tantôt rigoureux et tantôt souple. L'auteur suggère leur réexamen en ce qui concerne l'autorisation préalable et la censure, ainsi qu'une libéralisation du statut des journalistes. Pour lui le danger qui menace la presse arabe vient plus des pouvoirs politiques que des pouvoirs financiers. L'ouvrage comprend en outre 270 p. de documents annexes donnant les législations des pays arabes dont les cinq pays du Maghreb.

– Le droit international privé dans les pays maghrébins : les conflits de lois, le statut personnel, *Cahiers des Droits Maghrébins*, 1 (1), janv.-juin 1995, 230 p.

Ce numéro spécial consacré aux conflits de lois en matière de statut personnel tend à démontrer que les pays d'émigration appliquent la loi nationale, de telle sorte qu'ils conservent ainsi sur leurs ressortissants à l'étranger une certaine emprise. Suite au renversement des migrations, cette règle de conflit de lois unilatérale, a été bilatéralisée dans son interprétation, pour s'appliquer aussi aux étrangers résidant en France. Outre cet état de fait, Jean-Yves Carlier, dans son analyse de l'évolution du statut personnel et de la règle de conflit de lois introduit la notion d'autonomie de la volonté, qui permet à l'intéressé d'opter soit pour la loi nationale, soit pour la loi de la résidence habituelle. Jean Déprez analyse la réception du statut personnel musulman en France, qui à terme paraît menacée. Kalthoum Meziou et Ali Mezghani proposent un essai de clarification concernant l'application de la loi nationale au statut personnel des Musulmans en Europe. Fatna Sarehane et Najia Lahlou-Rachdi étudient quelques règles de conflit de lois, à l'épreuve de la pratique, relevant du droit commun et du droit conventionnel. Abderrazak Moulay Rachid, à la recherche de solutions pour le statut personnel des émigrés marocains en Europe, envisage la voie du compromis officiel basé sur les règles conventionnelles bilatérales. Hans Ulrich Jessurun d'Oliveira étudie le DIP néerlandais et les relations Maroc-Pays-Bas. Ali Mebroukine développe l'application de la loi nationale au statut personnel de l'étranger en Algérie et conclut à la rigidité du DIP algérien qui ne contribue pas à rapprocher les situations juridiques des nationaux de celles des étrangers. Deux bibliographiques relatives au DIP tunisien et marocain clôturent et enrichissent le thème de cette publication, remarquablement traité par les différents intervenants.

– DUPRET Baudouin – Politique, religion et droit dans le Monde arabe, *Les Cahiers du Monde arabe*, (116), 1995, 25 p.

L'auteur propose ici des clés d'analyse permettant de prendre la mesure des revendications des islamistes et des dispositions légales qui donnent dans la plupart des pays à majorité musulmane un statut particulier à la *chari'a* et consacrent la primauté de la religion sur laquelle elle s'appuie.

– HAMAI M. – Interprétations juridiques et motivations politiques de l'article X 2 du TNP, *Idara*, 5 (2), juil.-déc. 1995, p. 139-146.

Analyse des contradictions et divergences d'ordre juridique et politique relatives à la mise en œuvre de l'article X.2 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cet

article avait pour objet de fixer la tenue d'une conférence internationale en 1995 en vue de décider de la durée indéfinie ou prorogée du Traité, entré en vigueur depuis le 5 mars 1970. En définitive, il ressort, de cette conférence des Parties au Traité réunie à New York du 17 avril au 12 mai 1995, « l'émergence d'une nouvelle configuration internationale ».

– HERGLI Moncef, HASSEN Mahmoud – L'unité maghrébine et la genèse d'un droit international maghrébin, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1991-1992, p. 11-12.

Cet avant-propos souligne les prémices d'un droit international maghrébin, dans le cadre de l'UMA : s'il est exact que nombre de conventions et directives ne sont toujours pas en vigueur, le fait même de leur élaboration et approbation contribue à la mise en place d'une plate-forme homogène du droit international maghrébin.

– MAYER Ann Elizabeth – Reform of personal status laws in North Africa : a problem of islamic or Mediterranean laws?, *The Middle East Journal*, (49), 1995, p. 432-446.

– MEKAMCHA Ghaoui – Le parlement maghrébin : base de l'édification de l'Union du Maghreb Arabe, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1991-1992, p. 45-54.

La démarche de l'auteur, s'inscrit dans une perspective de développement du rôle du Conseil Consultatif Maghrébin, il en définit sa nature et sa portée. Selon l'auteur, « il faut arriver à faire du *Majlis Choura* un super-parlement » capable de se substituer aux parlements de chaque Etat du Maghreb.

ALGÉRIE

– ABDAT Nadia – Fiscalité des opérations d'assurance : portée de la réforme, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 33 (3), juil.-sept. 1995, p. 527-540.

Analyse de l'évolution de la réforme fiscale des opérations d'assurance en Algérie. L'institution de la taxe sur les opérations de banque et d'assurance (TOBA) en remplacement de la taxe unique globale sur les prestations de services (TUGPS) n'est qu'une substitution d'une taxe par une autre, alors qu'une réforme profonde devrait porter sur le développement des prestations financières.

– Actualité juridique – 1^{er} semestre 1995, S. Zikara (coord.), *Idara*, 5 (2), 1995, p. 165-180.

L'actualité juridique de ce premier semestre recense les références bibliographiques des décrets, arrêtés, ordonnances et règlements regroupés en fonction des différentes structures administratives, du milieu administratif et des moyens d'action et de contrôle de l'administration. Cet ensemble se présente cette année uniquement en langue française.

– AIT IHADADENE Rezki – La transaction en matière douanière : du règlement administratif à la transaction?, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 33 (3), juil.-sept. 1995, p. 459-477.

Etude de la transaction en matière douanière selon le droit algérien : nature juridique de la transaction, procédure transactionnelle et effets.

– BEN CHENEB Ali – La loi algérienne du 5 octobre 1993 relative à la promotion de l'investissement, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 37-56.

Etude de la loi algérienne du 5 octobre 1993 relative à la promotion de l'investissement : champ d'application, conditions d'octroi des garanties et des avantages, régime juridique.

– BENACEUR Youcef – La législation environnementale en Algérie, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 33 (3), juil.-sept. 1995, p. 479-489.

Présentation de la législation coloniale et nationale en matière de protection de l'environnement en Algérie et concernant quatre secteurs : chasse, parc national, forêt, eau.

– BENADJI C. – L'emblème national et le droit : à propos d'une décision du wali de Tissemsilt, *Idara*, 5 (2), 1995, p. 135-137.

Commentaire succinct de la décision n° 585/94 du 10 octobre 1994 prise par le wali de la wilaya de Tissemsilt « relative à l'élévation de l'emblème national et à la propreté de l'environnement ». Sur le fond, l'auteur relève l'amalgame dans une même disposition de prescription ayant trait d'une part à la propreté de l'environnement et d'autre part à l'exigence de procéder au pavoiement. Puis d'un point de vue purement juridique, l'auteur souligne que si les dispositions afférentes à la propreté, à l'embellissement ou encore à l'éclairage sont totalement fondées, celles relatives au déploiement du drapeau national sont tout à fait contestables.

– BENMELHA Ghaoui – **Le droit patrimonial algérien de la famille. Successions, testament, waqf, donation.** Alger, OPU, 1995, 302 p.

Cet ouvrage conçu sous la forme d'un traité élémentaire examine tout particulièrement les rapports d'ordre patrimonial au sein de la famille. Inspiré du droit musulman et plus spécialement du système juridique élaboré par l'école malékite. Le droit positif s'articule autour de deux grands titres. Le premier, concerne le statut successoral (dévolution, vocation, transmission, liquidation et partage, régime fiscal des successions), avec des incidences relatives aux successions, à l'action des héritiers, au problème des successions vacantes, et à l'institution du legs obligatoire. Le second est relatif aux autres domaines du droit patrimonial de la famille : le testament avec ses fondements, le *waqf* et examen de la donation.

– Document – Décret exécutif relatif aux inspections de la fonction publique, *Idara*, 5 (1), janv.-juin 1995 p. 135-142.

Présentation du texte intégral du décret exécutif n° 95-125 du 29 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 29 avril 1995 relatif aux inspections de la fonction publique.

– EL KADIRI – Réflexions sur la convention des Nations-Unies sur le Droit de la mer, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (11), avr.-juin 1995, p. 67-78.

– HAMDAN Leila – Les difficultés de mise en œuvre du nouveau droit du travail, *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1994, 1995, p. 523-530.

– HAMDAN Leila, BOULENOUAR Malika – **Le licenciement individuel pour motif non économique.** (1995), 15 p.

Cet article se référant aux lois de 1990 et 1991 démontrent que les textes, en rupture avec la législation sociale précédente, tentent de préserver un équilibre entre la liberté d'entreprise et les droits fondamentaux du travailleur. Le licenciement individuel pour motif non économique est donc fondé sur une conciliation entre droits et libertés et ouvre droit à des compensations pour le travailleur licencié. – (*Tiré à part consultable à l'Iremam*).

– KAHLOULA Mohamed, MEKAMCHA Ghaoui – La protection du consommateur en droit algérien. (Première partie), *Idara*, 5 (2), juil.-déc. 1995, p. 7-43. Jusqu'ici réservé aux pays industrialisés, la nécessité de protéger le consommateur s'est étendu aux pays en voie de développement à partir de la décennie 80. Tout particulièrement pour l'Algérie, la sécurité des produits destinés à la consommation courante est

devenu un impératif sanitaire et social comme le soulignent les auteurs. Cette volonté politique de protection du consommateur s'est donc concrétisée par la loi fondamentale du 7 février 1989 à laquelle de nombreux textes sont venus s'ajouter. Cet ensemble législatif de prévention vient compléter la protection traditionnelle jusqu'ici en application par le biais de la responsabilité pénale ou civile. Ce nouveau dispositif propre au consommateur, à titre privé et collectif, s'appuie désormais sur une « obligation générale de sécurité du consommateur ». Ce texte implique des mesures administratives, exigeant notamment le retrait pur et simple de tout produit présentant un péril pour la santé et la sécurité du consommateur. Parallèlement, à cette obligation générale de sécurité, le système de protection prévoit une obligation civile de garantie et une obligation de conformité aux normes obligatoires. Toutefois, les auteurs précisent que ces mesures n'ont pas eu « pour effet de soustraire la protection du consommateur à l'empire du droit de la responsabilité ». Dans cette analyse représentant la première partie de leur contribution, les auteurs examinent les moyens qui consistent à prévenir les risques liés aux produits et services ; ils développent les mesures d'ordre préventif liées à la sécurité et à la santé du consommateur ainsi que le contrôle de la conformité des produits et services. La deuxième partie fera l'objet d'une analyse consacrée à la mise en œuvre des règles de protection du consommateur.

– KAHLOULA Mohamed :

a) La conformité des produits et services aux normes en droit algérien de la consommation, *Revue de droit et d'économie*, (10), 1995, p. 63-70.

b) La relative autonomie des APC en matière de protection de l'environnement, *Idara*, 5 (1), janv.-juin 1995, p. 7-18.

La dégradation de l'environnement longtemps négligée est en passe de devenir un thème mobilisateur. L'auteur mène la réflexion autour des compétences dévolues aux APC en la matière et s'interroge sur le meilleur garant des intérêts écologiques : doit-il se situer au niveau local ou national ? Faut-il renforcer les pouvoirs des APC ou maintenir la répartition actuelle des compétences entre l'Etat et les assemblées communales ? Selon l'auteur la collaboration entre les deux est nécessaire et l'on pourrait envisager une gestion des intérêts locaux par les APC et un rôle d'arbitre à l'Etat.

c) Les problèmes juridiques posés par l'élimination des déchets en Algérie, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1995, p. 109-125.

Cet article aborde l'insuffisance de la réglementation pour la mise en œuvre d'une politique efficace de gestion des déchets : en l'absence d'une loi globale, l'auteur présente les dispositions spéciales et envisage en dernier lieu, le degré d'effectivité de ces règles applicables en matière d'élimination des déchets, dont la gestion relève d'abord de la police administrative générale.

– KHARCHI Djamel – Les perspectives de la Fonction Publique algérienne, *Idara*, 5 (1), janv.-juin 1995, p. 45-55.

Cet article est la publication de la conférence présentée à l'ENA le 5 décembre dernier par l'auteur, lui-même directeur général de la Fonction Publique. Le Gouvernement constatant la détérioration de la qualité du service public, s'est fixé comme priorité de restaurer l'autorité et la crédibilité de l'Etat, au service du citoyen, mais surtout à réhabiliter l'éthique de l'Administration publique.

– KHELLOUFI R. – A propos de l'article 75 de la loi n° 95-06 du 25-04-1995 relative à la concurrence, ou une nouvelle approche de la décision administrative ?, *Idara*, 5 (2), juil.-déc. 1995, p. 147-152.

L'objectif de ce texte est de prévoir le désengagement de l'Administration des activités économiques, sans pour autant la dépouiller de ses prérogatives de puissance publique : réflexion à propos des dispositions de l'article 75.

– LARABA Ahmed – Le droit conventionnel algérien (1989-1994), *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1994, 1995, p. 349-382 (Note de synthèse), repris dans *Idara*, 5 (1), janv.-juin 1995, p. 59-99.

A partir du dépouillement du JO, l'auteur nous livre une analyse approfondie des principaux points que révèle la pratique conventionnelle de l'Algérie et en développe successivement le contenu : notion de traité dans la pratique algérienne, répartition des pouvoirs en matière de conclusion de traités internationaux, intégration des traités dans l'ordre juridique interne, et aperçu sur l'évolution des conceptions algériennes en matière de droit international. D'une façon générale, l'analyse de ces principales notions met en évidence le décalage existant entre les prescriptions juridiques et la pratique.

– MAHDJOUB Azzedine – Les relations médecin, malade, pharmacien et leurs incidences juridiques en droit algérien, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 33 (4), oct.-déc. 1995, p. 779-786.

A partir des textes relatifs à la protection de la santé et à la déontologie médicale, analyse des droits et obligations du médecin et du pharmacien et de leurs responsabilités vis-à-vis du malade.

– MEKAMCHA Ghaouti – Le processus de développement économique national par les collectivités locales : mythe ou réalité, *Idara*, 5 (2), juil.-déc. 1995, p. 67-75.

La nouvelle législation algérienne fait de « la commune le moteur du développement local » et devient la clef de la stratégie du développement national. En réalité, sur le plan fonctionnel, l'édifice communal repose sur peu de moyens et sur le plan normatif, les pouvoirs réglementaires du Président de l'ACP s'exercent sous l'autorité du wali. En conclusion, l'auteur souligne que les règles introduites par le nouveau code juridique et institutionnel devraient « permettre l'éclosion d'initiatives locales » soutenues par l'introduction de l'impôt communal et par un encadrement compétent et adéquat.

– MOUSSA Zahia – **L'Evaluation de la décentralisation territoriale en Algérie. – 2 tomes.** Th. doct. d'Etat Droit (ancien rég.), univ. de Droit et de Science. politique, Faculté de Droit, Aix-en-Provence, Jean-Louis Mestre (dir.), 1995, 665 p.

Les deux volumes de cette thèse centrée sur l'évaluation de la décentralisation se situe à la fois dans un champ idéologique et politique. Divisée en deux grandes parties elle est introduite par un chapitre préliminaire d'une centaine de pages consacré à l'historique de l'organisation administrative sous la période coloniale, pour aider à la compréhension des institutions de l'Algérie post-coloniale. La première partie examine de façon approfondie, la stratégie du pouvoir dans la définition de l'administration territoriale. Derrière la dimension décentralisatrice, apparaît l'enjeu du pouvoir et une volonté centralisatrice de façonner les structures de la société. L'auteur en conclut qu'il s'agit d'une « décentralisation octroyée et non revendiquée ». Le second volet de ce travail de recherche intitulé l'Etat triomphant réaffirme le rôle prépondérant de la centralisation étatique, par son pouvoir de tutelle, par son pouvoir financier et par son monopole sur la décision économique.

– OSSOUKINE Abdelhafid – Le secret en droit ou le droit du secret, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, 33 (3), juil.-sept. 1995, p. 491-513.

Etude comparative des fondements du secret opposé par l'administration à l'administré, en droit français et algérien et des formes juridiques du secret (secret dans l'intérêt de la vie privée, secret dans l'intérêt de l'administration, secret professionnel, obligation de discrétion professionnelle, obligation de réserve).

– PEREZ BELTRAN Carmelo – El código argelino de la familia : estudio introductorio y traducción, in **El Maghreb : coordenadas socioculturales**. Carmelo Perez Beltran et Caridad Ruiz Almodovar (eds.), Granada, Grupo de Investigacion Estudios Arabes Contemporaneos, univ. de Granada, 1995, p. 375-411.

Analyse du contexte dans lequel a été élaboré le code algérien de la famille promulgué le 9 juin 1984 en arabe et en français au bulletin officiel. Traduction espagnole des 224 art. qui le composent.

– ROUADJIA Ahmed – L'Etat algérien et le problème du droit, **Politique étrangère**, (2), juil.-sept. 1995, p. 351-363.

– SADOUDI Mouloud – La nouvelle politique d'investissement, **Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques**, 33 (3), juil.-sept. 1995, p. 587-590.

Commentaire du décret législatif du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement : libéralisation du secteur privé, liberté d'entreprise, rupture avec les tergiversations de l'Etat à l'égard du capital privé.

– SAHRI SLAIMI Fadila – Le factoring : technique de recouvrement des créances, **Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques**, 33 (1), janv.-mars 1995, p. 119-122.

Etude du contrat de factoring en droit commercial algérien : aspect juridique, fonctionnement et avantages.

– TAIB Essaïd – Chronique de l'organisation administrative pour 1994, **Idara**, 5 (2), juil.-déc. 1995, p. 79-131.

– TAIB Essaïd – Le juge algérien et la notion d'indépendance, in Le juge dans le monde arabe, **Droit et cultures**, (30), juin-déc. 1995, p. 123-145.

Bien que la Constitution de 1989 affirme l'existence du pouvoir juridique et l'indépendance de la justice, la magistrature reste dépendante du pouvoir politique.

– TALEB Fatiha – Limites du secret bancaire et économie de marché, **Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques**, 33 (3), juil.-sept. 1995, p. 515-525.

Analyse des droits et obligations du banquier en matière de communication par les banques des situations des clients et en matière de contrôle des changes. Adoption par le droit algérien de la législation bancaire des pays à économie de marché.

– ZAHY Amor – Contribution du décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993 modifiant et complétant le code de commerce de 1975 à la libération de l'économie, **Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques**, 33 (1), janv.-mars 1995, p. 31-42.

A travers les modifications et compléments apportés au code de commerce, l'article tente de dégager du décret législatif du 25 avril 1993 les voies et moyens d'une nouvelle politique économique et commerciale.

– ZEROUAL A. – Péremption d'instance : un fondement nouveau?, **Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques**, 33 (3), juil.-sept. 1995, p. 541-550.

Etude comparative de la procédure algérienne et française en matière de péremption d'instance c'est-à-dire « l'anéantissement qui frappe les actes de procédure par suite de l'inaction des plaideurs pendant un certain délai ».

LIBYE

– DJAZIRI Moncef – Creating a New State : Libya's Political Institutions, in **Qadhafi's Libya 1969 to 1994**. Dirk Vandewalle (ed.), New York, St. Martin's Press, 1995, p. 177-200.

– FLORY Maurice – La fin du différend territorial Libye-Tchad – L'arrêt de la Cour internationale de Justice du 3 février 1994. *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1994, 1995 (Gros plan), p. 561-568.

– KOHEN Marcelo G. – Le règlement des différends territoriaux à la lumière de l'arrêt de la CIJ dans l'affaire Libye-Tchad, *Revue générale de droit international public*, 100 (2), 1995, p. 301-334.

L'arrêt de la CIJ rendu le 3 février 1994, dans l'affaire du différend Libye-Tchad, écarte la distinction entre conflits de délimitation et conflits d'attribution territoriale. Cet arrêt démontre que la méthode de règlement, recherche et analyse avant tout l'existence de titre liant les deux parties, à savoir un Traité. Dans ce cas précis il s'agit du Traité d'amitié et de bon voisinage conclu entre la France et la Libye. Il précise alors le rapport entre le titre et l'effectivité qui en découle. L'arrêt réaffirme le caractère juridique fondamental du principe de la stabilité des frontières.

– KOSKENNIEMI Martti – L'affaire du différend territorial (Jamahiriya arabe libyenne c. Tchad) : arrêt de la Cour internationale de justice du 3 février 1994, *Annuaire français de droit international*, 1994, p. 442-464.

– MOUELLE KOMBI Narcisse – La frontière tchado-libyenne d'après la Cour internationale de justice (arrêt du 3 février 1994), *Afrique 2000*, (22), juil.-sept. 1995, p. 33-50.

Le lecteur trouvera le croquis des revendications des deux parties et de la frontière déterminée par la Cour.

– MAYER Ann Elizabeth – In Search of Sacred Law, in **Qadhafi's Libya 1969 to 1994**. Dirk Vandewalle (ed.), New York, St. Martin's Press, 1995, p. 113-137.

MAROC

– AFKIR Mostapha – Les aspects relatifs à la réglementation et à la coordination des données statistiques, *La revue de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée*, (16), juin 1995, p. 17-26.

– AYACHE Lahcen, RAISSONI M., LAMRINI M. – L'ouverture et l'exploitation des carrières : aspects juridiques, économiques et environnementaux, *Revue marocaine du génie civil*, (57), mai 1995, p. 2-84.

– BA MOHAMMED Najib – Regard sur une expérience trentenaire : Essai de réévaluation du constitutionnalisme au Maroc, *Revue de droit et d'économie*, (11), déc. 1995, p. 17-25.

L'auteur en posant son regard sur une évolution complexe, oriente sa réflexion vers deux interrogations : Quels sont les traits caractéristiques d'une constitutionnalisation « expérimentée » ? et dans quelle mesure peut-on parler d'un « néo-constitutionnalisme » projeté ?

– BENABDALLAH Mohammed Amine :

a) L'avancement du fonctionnaire détaché, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (13), oct.-déc. 1995, p. 91-94. (Note de jurisprudence CSA, 21 juillet 1994, *Debbi*).

b) Compétence administrative et voie de fait, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (13), oct.-déc. 1995, p. 83-90. (Note de jurisprudence Trib. adm., Rabat, 23 fév. 1995, *Bendaoui*).

c) Le contrôle de « l'excès d'appréciation » dans le droit disciplinaire de la fonction publique, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (12), juil.-sept. 1995, p. 78-84. (Note de jurisprudence Trib. adm., Rabat, 23 mars 1995, *Bouilil*).

d) Le contrôle du pouvoir de l'administration en matière de mutation des fonctionnaires, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (12), juil.-sept. 1995, p. 71-77. (Note de jurisprudence Trib. adm., Meknès, 22 juin 1995, *Maria Tahiri*).

e) La délégation des magistrats, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (11), avr.-juin 1995, p. 9-21.

f) De l'incompatibilité du mandat de parlementaire, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (10), janv.-mars 1995, p. 9-18.

Réflexion à propos de la décision du Conseil constitutionnel n° 35-94 du 2 août 1994. On trouvera également in le n° 11 p. 81-82 une décision de jurisprudence du Conseil constitutionnel portant sur ce sujet.

g) Le référendum du 15 septembre 1995, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (13), oct.-déc. 1995, p. 9-20.

Commentaires à propos de la décision rendue le 4 octobre par le Conseil constitutionnel qui selon les constitutionnalistes interpelle la curiosité.

– BENCHEBIBA Mohamed – La qualité alimentaire dans l'environnement économique et social marocain, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (13), oct.-déc. 1995, p. 59-80.

– BLANC François-Paul, TRACHEN Ahmed (dirs.) – Le droit marocain des fraudes sur les marchandises et son adaptation aux marchés extérieurs, *Revue franco-maghrébine de droit*, (3), 1995, 450 p.

Les articles regroupés dans cette publication sont le résultat d'une action intégrée (même intitulé que ce numéro thématique) et associant de 1991 à 1994 la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech et la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Perpignan. Plusieurs auteurs se proposent d'étudier dans une première partie, la genèse du droit marocain des fraudes et tout particulièrement l'abandon d'un système dit « traditionnel » dont les corporations sont placées sous le contrôle du *mohattassib* (voir François Feral, Olivier Devaux, François-Pierre Blanc, Salah Bouknani). Une deuxième série de contributions traite de l'environnement international, processus d'internationalisation de la fraude, concurrence et fraude : l'économie au service du droit (voir Jacques Viguier, Alain Degage, Nicolas Brejon de Lavergnée). La troisième partie est envisagée d'un point de vue européen, l'enjeu de la répression des fraudes portant essentiellement sur la contrefaçon, l'harmonisation des législations anti-fraude, et la protection du consommateur (voir Christian Hen, André Cabanis, François-Paul Blanc). La quatrième et dernière partie en présentant neuf décisions, rendues en matière frauduleuse par les tribunaux marocains offre un regard sur le passage de la théorie à la pratique.

– BOUDAHRAIN Abdellah – Pour une éthique humaine et sociale des professionnels du droit, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1991-1992, p. 55-71.

Plaidoyer pour une éthique des professions du droit au Maroc et tout particulièrement celles concernant l'exercice libéral de la profession. Cette éthique professionnelle s'exprime par une déontologie appropriée et par une formation adaptée à l'éthique recherchée. Elle se concrétise enfin par une action commune en faveur de l'éthique professionnelle pour envisager le rôle et les responsabilités des professionnels du droit.

– BOUTAQBOUT Abdelmjid – La réglementation des marchés d'études, d'architecture et d'ingénierie, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (13), oct.-déc. 1995, p. 39-49.

– BRAHIMI Mohamed :

a) De la démission du président du conseil communal par les deux tiers, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (11), avr.-juin 1995, p. 23-49.

b) Du contrôle des élections législatives par le Conseil constitutionnel, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (13), oct.-déc. 1995, p. 21-25.

c) La décentralisation marocaine : évaluation d'une formation en plusieurs actes, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (12), juil.-sept. 1995, p. 9-28.

– CHRAIBI-BENNOUNA Sabah – Le Conseil économique et social, *Gestion et société*, (24), 1995, p. 13-17.

– EL AOUFIR Chakib – **L'incohérence multidimensionnelle du droit pénal du chèque**. Th. doct. d'Etat en Droit, univ. Mohamed V, Fac. des Sciences jurid., écon. et soc., Rabat, Mohamed Drissi Alami Machichi (dir.), juil. 1994, 318 p.

Dans une partie introductive d'une quarantaine de pages, l'auteur évoque les origines historiques du discours sur la « crise » du chèque et aborde successivement le mythe de la « société sans chèque » et la problématique intrinsèque du chèque. Ce travail de recherche s'appuie sur une riche documentation issue des textes et de la jurisprudence marocaine et française et se divise en deux parties : l'une consacrée au paradoxe des incriminations et l'autre à l'analyse du discours en comparaison avec les pratiques. L'auteur qualifie cette importante partie de « borbier de la réaction » ou les « discordances du discours ». La rareté du sujet traité et les nombreuses sources citées, font de cette étude comparative une publication de qualité.

– EL HOUSSAINE Serhane – Autopsie d'un mythe judiciaire au Maroc, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 155-183.

L'article retrace l'évolution du système judiciaire marocain. La création des tribunaux administratifs en 1993 marque l'abandon du système de l'unité de juridiction, institué en 1913 et l'introduction, dans le droit positif, du système de la dualité de juridictions.

– EL YAAGOUBI Mohammed :

a) La décentralisation administrative, serait-elle une théorie irréaliste ? le cas du Maroc, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (12), juil.-sept. 1995, p. 29-43.

b) La déconcentration administrative à la lumière du Décret du 20 octobre 1993, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (10), janv.-mars 1995, p. 37-48.

– Enseignement et recherches en droit administratif et sciences administratives, *Revue marocaine de droit et d'économie du développement*, (35), 1995, p. 7-121 en français et p. 7-35 en arabe.

Ce numéro spécial regroupe les principales interventions et la synthèse des débats de la Table Ronde, organisée les 16 et 17 décembre 1994, par le Département des sciences politiques de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Casablanca en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer, dont l'objectif était de faire le point sur l'état actuel de l'enseignement et de la recherche en droit administratif et sciences administratives. Cette publication se présente en trois parties, chacune d'elles étant clôturée par un rapport de synthèse (M'Faddel Smires, Abdelfattah Eddahbi, Mohamed El Antari). Sous le premier titre consacré à l'enseignement du droit administratif et des sciences administratives, Abdallah Harsi traite des difficultés d'enseignement du droit administratif en section arabophone; Abdellah El Moutaouakil présente les travaux dirigés comme un outil pratique au service de l'enseignement et de la recherche; Mustapha Khattabi livre ses réflexions critiques sur l'enseignement du droit administratif et des sciences administratives; Abdellah El Idrissi examine la situation actuelle de l'enseignement et de la recherche dans le domaine du droit administratif (texte en langue arabe). Sous le deuxième titre concernant la recherche en la matière, Hassan Ouazzani Chahdi analyse le statut de la recherche administrative à l'université Hassan II – Ain Chock de Casablanca; Abdelfattah Eddahbi fait le point sur l'état embryonnaire des recherches scientifiques en matière de domanialité publique; Mohammed El Yaagoubi aborde le problème de l'information du chercheur administrativiste au Maroc; Mimoun Yechou dans une communication en langue arabe en présente l'enseignement et la recherche. Le dernier titre concerne les études en droit administratif et sciences administratives, dans lequel, Mohammed Amine Benabdallah examine le rôle et la place de la doctrine en droit administratif; El Houssaine Serhane étudie la responsabilité des services publics et en développe la notion et la spécificité de la faute; Abderrahim Fadil à la lumière de certains exemples de société d'économie mixte locale nous livre ses réflexions.

– L'Etat et les professions au Maroc et en Tunisie, *Revue franco-maghrébine de droit*, (2), 1994.

Une réflexion est menée en commun depuis 1988 par deux équipes françaises, une marocaine et une tunisienne, sur les modes de représentation des intérêts professionnels au Maroc et en Tunisie et sur les rapports qu'entretiennent les ordres professionnels et l'Etat. Deux tables-rondes ont cherché à définir les concepts, affiner les méthodes et adopter une problématique commune. Ces débats qui sont ici transcrits et les travaux qui s'en sont suivis ouvrent différentes voies. Sur le plan de la représentation au sens juridique des professions, les rapports établis entre l'Etat et les différentes organisations professionnelles prennent des formes variables qu'il convient d'inventorier. Mais au-delà, il faut aussi s'intéresser à la représentation sociologique des professions au sein de la classe politique et sur les conceptions et les intérêts du pouvoir en la matière. En outre, entre une mission de service public visant au contrôle de la profession dans l'intérêt général et la défense d'intérêts catégoriels ou privés, l'action concrète des ordres professionnels mérite examen. Par ailleurs, deux séries d'études consacrées à la Tunisie et au Maroc abordent des aspects particuliers entrant dans le cadre de ces problématiques. Ainsi en va-t-il de l'étude des chambres professionnelles et de leur financement, de la genèse de l'ordre des avocats sous le Protectorat au Maroc et de son évolution postérieure, de l'administration consultative et de la représentation des intérêts professionnels en Tunisie. (Résumé revue *Correspondances*).

– FAKIHI Mohammed – **La Commune rurale au Maroc, la décentralisation à l'épreuve. Etude de cas : la commune de Sebaà Rouadi.** – 2 vol.

Th. doct. nouveau régime Droit, univ. de Droit d'Economie et des Sciences, Fac. de Droit et de Science Politique, Aix-en-Provence, André Baldous BALDOUS (dir.), déc. 1995, 336 p.

Après avoir étudié la notion de commune rurale au Maroc et son évolution dans la période historique moderne et sous le Protectorat, l'auteur souligne que le Maroc indépendant a poursuivi une œuvre de décentralisation relative, confirmée par le dahir du 23 juin 1960 et la réforme du 30 septembre 1976 (statut juridique de la commune). La subordination à l'agent d'autorité, à l'administration de tutelle et à la tradition, est une contrainte qui gêne le fonctionnement des organes décentralisés mais elle n'est pas la seule responsable de la crise.

– FILANI MEKNESSI R., EL AOUNI A., ALAOUI HASSAN A., BENNANI S., AZARGUI A., CHEIKH S., EL AOUANI A. – Travail-Entreprise, *Revue marocaine du droit social*, 2, 1995.

Ce numéro participe au débat que soulève le projet de réforme du code du travail marocain. Dans une lecture critique du projet, R. Filani Meknessi s'interroge sur sa dimension prospective. La méthode et la portée de la codification sont perfectibles, tandis que son champ d'application et les innovations qu'il comporte continuent à susciter des réactions. A. El Aouni souligne que le nouveau code ne pallie pas le vide juridique en matière de dialogue social et négociation collective. A. Alaoui Hassan met l'accent sur les limites dans lesquelles les concepts du Droit du travail restent opératoires. Les formes juridiques de l'emploi semblent exclure de leur champ d'application des pans entiers du secteur du travail. En matière de droit à la retraite et à travers le manquement à l'obligation faite à l'employeur de déclarer ses salariés, M.S. Bennani relève l'incohérence des textes et de la jurisprudence. A. Azargui s'est intéressé à la législation relative aux jeunes entrepreneurs et promoteurs : les cadres normatifs sont-ils suffisamment adaptés pour permettre aux PME de créer des emplois ? Enfin, S. Cheikh propose une étude de l'expérience américaine en matière d'arbitrage des conflits du travail. En conclusion, on soulignera avec A. El Aouani la nécessité de produire un droit comparé du travail : outre que le droit français reste très présent dans le droit positif marocain, le Maroc, en tant que membre de l'OIT ne peut ignorer l'omniprésence des normes du droit international du travail. (Résumé revue *Correspondances*).

– HIDASS Ahmed – L'écrit, le droit de la preuve et les nouvelles technologies, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1991-1992, p. 93-108.

L'auteur aborde l'écrit, comme le procédé de preuve parfait et analyse l'évolution du droit de la preuve à l'épreuve des nouveaux procédés de probation.

– LAMI Maâti – Plaidoyer pour un enseignement du droit rural, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (11), avr.-juin 1995, p. 59-66.

– LAMZOUZI Mohamed (ed.) – **Code de fiscalité marocaine : IGR, TVA, IS, patente, droit de conservation foncière**. Casablanca, Impr. Najah El Jadida, 1995, 290 p.

– LAMZOUZI Mohamed – **Codes marocains des investissements. Recueil des textes législatifs**. Casablanca, Impr. Najah El Jadida, 1995, 214 p.

Ce recueil législatif porte sur les mesures d'encouragement : aux entreprises industrielles ou artisanales exportatrices, aux investissements immobiliers, artisanaux, miniers, touristiques, industriels, maritimes, et au secteur de l'enseignement privé. Publications du décret du 14 août 1973 fixant les conditions de dépôt des programmes d'investissement, extrait de la loi de finances pour l'année 1995 et article unique de la loi n° 17-90 déterminant « l'effet du silence de l'administration » relatif aux programmes d'investissement.

- MAAROUFI Ahmed – **La comptabilité financière des entreprises au Maroc. – 2 tomes.** Rabat, Ed. Publimar, Hautes Etudes Comptables, 1995, 327 p.

L'auteur était désireux d'informer les chefs d'entreprise sur leurs obligations, après le dahir du 25 décembre 1992. Il consacre le premier tome à la réglementation comptable, aux principes comptables fondamentaux et méthodes d'évaluation, à l'organisation comptable et aux modalités de fonctionnement des comptes en cours d'exercice. Dans le second, il traite des opérations d'inventaires et de l'élaboration des états de synthèse et présente huit études de cas avec solutions. L'auteur annonce la publication d'un troisième tome qui traduirait les objectifs du CGNC et de la loi comptable, et serait plus précisément consacré à l'analyse économique et financière de l'entreprise à travers les états de synthèse normalisés.

- **Maroc : juridique, fiscal, social.** Paris, F. Lefebvre, Dossiers internationaux, 1995, 270 p.

- MECHERFI Amal – Les devoirs du fonctionnaire, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (10), janv.-mars 1995, p. 59-76.

- OUJEMMAA Said – **Le contrôle des finances publiques au Maroc.** Casablanca, Ed. Wallada, 1995, 270 p.

Pour éviter gaspillages et malversations dans le maniement des deniers publics, les législateurs ont mis entre les mains des institutions publiques les moyens pour contrôle leur emploi. A ce titre, ils ont créé différents types de contrôles intervenant dans le processus d'élaboration et d'exécution des décisions budgétaires et orientés vers la vérification de la régularité de ces décisions. (Voir aussi chapitre *Economie-Démographie*).

- OURZIK Abdelouahed – Le contentieux des marchés publics, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (13), oct.-déc. 1995, p. 27-38.

- La Protection du consommateur au Maroc, *Revue de droit et d'économie*, 10, 1995, 164 p.

Publication des actes du colloque organisé par le Département de Droit Privé de l'université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès sur le thème mobilisateur de la protection du consommateur. Une vingtaine d'interventions en langues française et arabe abordent la problématique du « consommateur-consommer » à travers de nombreux aspects. Dans la partie en langue française une dizaine d'interventions traitent de la protection et de la sécurité du consommateur en ce qui concerne notamment, la répression des fraudes, les comportements frauduleux et déloyaux en matière de contrats et de sécurité pour la santé et tirent les enseignements du droit et du *fiqh* islamique en la matière. Les communications en langue arabe abordent des sujets tels que : la protection juridique des locataires par B. al-Hussayn ; la protection judiciaire du consommateur en matière de vice caché des marchandises par M. Chouaybi ; les sources et les caractéristiques de la loi sur la consommation par J. al-Ghammari ; la publicité en matière de tabagisme et la protection du consommateur marocain par M. Jaouhar ; Rôle du contrôleur des prix dans la protection du consommateur par H. al-Youbi et la protection du consommateur d'après la *chari'a* islamique par A. Fighou. Un certain nombre d'intervenants démontrent les difficultés de mise en œuvre des politiques de prévention et de répression. Toutefois, ce colloque a réussi à mettre en lumière la nécessité de légiférer dans ce domaine.

- ROUSSET Michel – **L'Administration marocaine son droit et son juge,** Driss Basri (préf.), Casablanca, Pumag, coll. Edification d'un Etat moderne, 1995, 407 p.

– RUIZ-ALMODOVAR Caridad – El codigo marroqui de estatuto personal, in **El Maghreb : coordenadas socioculturales**. Carmelo Perez Beltran et Caridad Ruiz Almodovar (eds.), Granada, Grupo de Investigacion Estudios Arabes Contemporaneos, univ. de Granada, 1995, p. 413-485.

Présentation de l'élaboration du code marocain du statut personnel publié en 1958 et traduction des 297 art. qui le constituent.

– RUTTEN S. – Les relations juridiques familiales dans le droit successoral marocain et le droit privé néerlandais, in **Le Maroc et la Hollande : une approche comparative des grands intérêts communs**. Rabat, univ. Mohammed V, coll. Colloques et Séminaires ; 39, 1995, p. 141-157.

– RUCZ Claude – Un référendum au Sahara occidental, *Annuaire français de droit international*, 1994, p. 243-259.

– SEDJARI Ali – **Etat et administration. Tradition ou modernité ?** 2^e éd., Rabat, éd. Guessous, coll. Recherches administratives, 1995, 192 p.
(Analyse *supra*).

– SQUALI Abdelaziz – Etude critique de la notion de cessation des paiements en matière de faillite et de liquidation judiciaire, *Revue de droit et d'économie*, (11), déc. 1995, p. 53-66.

Dans une approche comparative, l'auteur situe son propos autour du développement de trois critères de définition pour dégager la cessation des paiements : l'arrêt matériel des paiements d'une ou plusieurs dettes échues ; l'insolvabilité et l'impossibilité pour le débiteur d'obtenir du crédit.

– Tribunaux administratifs et droit administratif, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, Série «Thèmes actuels», n° 1, 1995.

– VEDEL Georges – L'évolution constitutionnelle, *Politique internationale*, n° hors série, 1995, p. 17-33.

– ZEJJARI Ahmed – Le Conseil constitutionnel, *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, (10), janv.-mars 1995, p. 19-36.

– ZOUITNI Hammad – La décision du conseil constitutionnel sur la loi instituant une taxe à l'installation des paraboles : logique et prudence, *Revue de droit et d'économie*, (11), déc. 1995, p. 93-97.

TUNISIE

– AHMADI Abdallah – Réflexions à propos du droit de priorité à l'achat au profit des locataires et occupants de bonne foi, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 135-196.

Analyse critique du droit de priorité à l'achat d'un logement ou d'un immeuble par des locataires ou des occupants de bonne foi : les lacunes du droit positif tunisien, la position de la jurisprudence et les controverses doctrinales sur le droit de priorité à l'achat.

– **L'Arbitrage international dans le nouveau code tunisien**. Actes de colloque 26-27, nov. 1993, Tunis, Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires, 1995, 299 p. en français et 278 p. en arabe.

Communications et débats du symposium de Tunis organisé autour de la présentation du nouveau Code et en vue de préparer la Tunisie à devenir une place d'arbitrage

international. Les interventions d'experts et de participants venant du Maghreb, du Machrek, de France et du Canada, ont porté sur les trois grands thèmes suivants : la convention d'arbitrage et le tribunal arbitral ; l'instance et la sentence arbitrale ; l'institution et droit de l'arbitrage international. (Cette publication se présente en deux volets, l'un en langue arabe et l'autre en langue française). En annexe, les textes du code de l'arbitrage tunisien, des conventions internationales d'arbitrage et des règlements des cours internationales d'arbitrage.

– AYADI Abdellatif – La comptabilité matière à travers les textes réglementaires, *Revue tunisienne d'administration publique*, (16), mars-juin 1995, p. 9-17.

Analyse des textes législatifs et réglementaires qui règlent l'organisation et la tenue de la comptabilité matière ainsi que la tenue des livres de base.

– BACCOUCHE Néji – L'inadéquation du régime de la provision en droit fiscal tunisien, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 57-75.

Analyse critique des carences de la technique de la provision dans le système fiscal tunisien : multiplicité des régimes de la provision, entraves à la compétitivité de l'entreprise et à la relance de l'investissement. Proposition pour une réforme de la provision par une harmonisation de ses régimes.

– BEL HAJ HAMOUDA (Ajmi) – Jusqu'où peut-on aller dans l'anthropomorphisme de la personne morale en droit pénal?, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 11-22.

Après avoir dégagé la tendance générale à l'admission du principe de la responsabilité pénale de la personne morale, l'article démontre la portée et les limites d'une application pratique de ce principe en droit tunisien et français.

– BEL HAJ YAHIA Béchir – Le leasing en droit tunisien, in [Le leasing instrument de financement du développement.], *Finances et développement au Maghreb*, (16-17), juil. 1995, p. 117-123.

(Voir chapitre *Economie-démographie*).

– BEN ABDELGHAFAR Mohamed – Le juge pénal protecteur des droits de l'homme : le principe de la légalité des délits et des peines et la défense des intérêts du prévenu, *Jurisprudence et législation*, (3), mars 1995, p. 5-19.

– BEN ACHOUR-DEROUCHE Sana – La gestion du patrimoine culturel, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 229-238.

Examen des différentes modalités juridiques de gestion du patrimoine culturel en Tunisie. Si les ministères ont principalement la charge de la gestion du domaine public de l'Etat en vertu du principe de centralisation, ils sont aidés dans leurs tâches par des services techniques déconcentrés et par des associations à caractère non lucratif.

– BEN ACHOUR-DEROUCHE Sana – (Voir DEROUCHE-BEN ACHOUR Sana).

– BEN MANSOUR Ahmed, KOLSI Mohammed – Chronique de la jurisprudence du tribunal administratif au titre de l'année 1992, *Revue tunisienne d'administration publique*, (18), sept.-déc. 1995, p. 59-120.

Cette chronique régulière de la revue se propose de broser un tableau aussi précis que possible des principes dégagés par la jurisprudence administrative dans le cadre de l'excès de pouvoir, de l'appel et de la cassation.

– BOURAOUI Soukeïna – Pour un droit des déchets nucléaires en Tunisie, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 145-153.

Etat de la législation actuelle sur le traitement des déchets en Tunisie. Plaidoyer pour l'élaboration d'un droit tunisien des déchets nucléaires.

– BOURAOUI Soukeïna – Réformes juridiques et relations familiales, in **Structures familiales et rôles sociaux**. Dorra Mahfoudh-Draoui (avant-prop.), congrès 3-4 fév. 1994, Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue, Tunis, Cérès Editions, 1994, p. 187-201.

Analyse des récentes réformes juridiques intervenues dans le droit de la famille tunisien afin de dégager les nouvelles inscriptions du féminin et du masculin à travers ces nouvelles dispositions : une plus grande égalité entre homme et femme au niveau d'une réciprocité dans l'échange économique que constitue le mariage (restitution de la dot dans les différents cas de rupture avant et après consommation du lien marital) et dans la demande de divorce. Cependant une asymétrie fondée sur le privilège de la masculinité et des liens agnatiques concerne les notions de chef de famille et d'entretien (*nafaqa*). On note une plus forte institutionnalisation de la famille par le renforcement du rôle du juge de famille dans certains litiges (notamment la conciliation). La création du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce est une nouveauté qui consacre le rôle interventionniste positif de l'Etat en matière familiale.

– CHAHED Anouar – **Les réformes politiques et juridiques dans la régence de Tunis à travers les archives nationales (1857-1864)**. Mém. DEA Méditerranée et périphérie : expansions-modèles-transfert, univ. Nice-Sophia-Antipolis, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines, Antoine He-kayem (dir.), 1995, 193 p.

(Voir chapitre *Histoire*).

– CHERIF-CHAMMARI Alya – **Le mariage**. Tunis, Alif, 1995, 96 p.

Cet opuscule porte à la connaissance des femmes, la législation régissant les relations matrimoniales. Destiné à faciliter l'information des lois en matière de mariage, de biens propres de la femme mariée et du fonctionnement de la communauté des biens réduite aux acquêts, ce guide a pour objectif entre autres, l'édification d'une famille moderne.

– **Code actualisé du travail**. Mej bri Hanen, Abada Mahjoubi, Younes Ganjati (collab.), Tunis, éd. CLE, 1995, 128 p.

Version mise à jour du Code du Travail et de la Convention Collective Cadre. Cette publication est enrichie de commentaires, portant sur les nouveautés introduites par la loi 29-94 du 21 fév. 1994.

– **Code de procédure civile et commerciale**. Tunis, Impr. Officielle, 1995, 320 p. (Document bilingue).

Un index alphabétique d'une cinquantaine de pages en facilite la consultation.

– **Code du statut personnel**. Tunis, Impr. Officielle, 1995, 172 p. (Document bilingue).

– DEROUCHE-BEN ACHOUR Sana – **Aux sources du droit moderne tunisien. La législation tunisienne en période coloniale**. Th. doct. Droit, univ. de Droit d'Economie et de Gestion, Faculté des Sciences Jurid. Polit. et Soc. Tunis, Sadok Belaid (dir.), 1995, 401 p.

(Analyse *supra*).

– L'Etat et les professions au Maroc et en Tunisie, *Revue franco-maghrébine de droit*, (2), 1994. (La notice a été classée sous Maroc).

– FRIKHA Sami – Droit et pratique du contrat d'allotement, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 267-291.

Etude du contenu et de la pratique d'un type original de contrat hôtelier, le contrat d'allotement c'est-à-dire l'engagement pris par l'hôtelier envers l'agent de voyages, qui accepte de lui accorder, selon certaines conditions, un contingent de lits dans l'hôtel pour une période déterminée.

- HACHEM Mohamed Larbi – Nouvelles réflexions sur le renvoi, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 185-188.

Examen des véritables raisons justifiant la procédure du renvoi en cas de conflit de lois en droit international privé. Proposition pour une réforme de la pratique du renvoi par une définition restrictive des critères de renvoi et par une harmonisation des législations nationales en matière de conflits de lois.

- HACHEM Mohamed Larbi – L'instance arbitrale selon le code de l'arbitrage, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 27-38.

Exposé sur la procédure devant le tribunal arbitral selon le code tunisien de l'arbitrage de 1993 qui s'inspire largement de celui de la conférence des Nations Unies sur le droit commercial international de 1985.

- HASSEN Youssef – La résolution de l'Assemblée nationale constituante en date du 25 juillet 1957, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 239-249. Commentaire de la résolution du 25 juillet 1957 de l'Assemblée nationale constituante portant abolition du régime monarchique et instauration de la République en Tunisie.

- HELIN Elise – Les femmes magistrats en Tunisie. Implantation professionnelle et intégration sociale, in Le juge dans le monde arabe, *Droit et cultures*, (30), 1995, juin-déc. p. 91-105.

Indépendante, la Tunisie choisit une justice calquée sur le modèle français et développe une politique en faveur de l'éducation et du travail des femmes, ce qui va permettre l'accès des femmes à la magistrature. Aujourd'hui les femmes ont réussi cette percée, mais la détention d'un pouvoir de décision dans une société où cette qualité n'appartient qu'aux hommes, provoque des tensions.

- HELIN Elise – La profession d'Avocat en Tunisie (1883-1987), *Correspondances*, (36), nov. 1995, p. 10-15.

La revue *Correspondances* rend compte dans sa rubrique « travaux de troisième cycle » du travail d'Elise Hélin consacré à la profession d'avocat. Sa recherche situe dans une perspective historique, l'influence des avocats dans la société tunisienne.

- HERGLI Moncef, BEN LETAIEF Mustapha – La normalisation de l'activité économique en Tunisie, préalable au contrôle intégré, *Revue tunisienne d'administration publique*, (18), sept.-déc. 1995 p. 7-29.

On assiste, depuis la fin des années 80 dans les PVD et en Tunisie en particulier, à la normalisation de l'activité économique, normalisation, qui, liée à la mise sur pied d'un contrôle intégré au niveau du secteur public, cadre parfaitement avec les données fonctionnelles de l'économie de marché.

- JOUDI Nouredine – Le processus d'exécution de la défense publique et les lenteurs dans l'action administrative, *Revue tunisienne d'administration publique*, (15), janv.-mars 1995, p. 11-17.

Des réformes ont été mises en œuvre pour remédier aux critiques que soulevait le système d'exécution de la défense publique (lourdeur, retard...) et permettre aux contrôleurs de mieux effectuer leur mission. Simplification et allègement du contrôle préalable et depuis 1989 informatisation de la gestion des autorisations budgétaires.

- KALLEL Sami – Le contentieux des logiciels et des données informatiques en Tunisie, *Revue tunisienne des sciences de communication*, (27), janv.-juin 1995, p. 63-77.

Analyse de la loi du 24 fév. 1994 relative à la propriété littéraire et artistique, notamment son chapitre sur les logiciels et l'interdiction de la piraterie informatique.

- LACHIHEB Ahmed – Critère de choix et dépouillement des offres, *Revue tunisienne d'administration publique*, (16), mars-juin 1995, p. 39-50.

Rappel de la méthodologie à suivre pour dépouiller les offres répondant à des annonces de marché public.

- MAGTOUF Abdellatif – L'attribution d'un marché, *Revue tunisienne d'administration publique*, (15), janv.-mars 1995, p. 19-32.

Rappel de la procédure et des différentes étapes à suivre dans l'attribution d'un marché : moyen légal d'ouverture des plis, composition de la (ou les) commission chargée de cette opération et les attributions qui lui sont dévolues.

- MDHAFFAR Zouheir – **Le conseil constitutionnel tunisien**. Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques, 1995, 225 p.

- MELLOULI Slaheddine – Contribution à l'étude des sources : la jurisprudence, source de la loi, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 189-200. A partir d'un cas d'espèce, le code des obligations et des contrats, l'article met en relief la contribution de la jurisprudence, notamment française, à l'élaboration de ce code et essaye de faire la part de l'influence française et celle de la spécificité tunisienne.

- MEZGHANI Nébila – La protection du logiciel par la loi n° 94-36 du 24 février 1994 relative à la propriété littéraire et artistique, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 39-55.

Analyse de la loi du 24 février 1994 relative à la protection du logiciel en droit tunisien. Considéré par le législateur comme « œuvre de l'esprit », le logiciel est protégé spécialement par la loi du 24 février 1994 et généralement par la loi sur le droit d'auteur.

- MEZGHANI Nébila – Chronique de la propriété littéraire, artistique et industrielle, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 293-302.

Commentaire de trois arrêts du tribunal de première instance de Tunis relatifs au droit d'auteur sur la propriété industrielle littéraire et artistique.

- **Ouverture économique, concurrence et concentration**. Congrès 16-17 mai 1995, Tunis, Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires, 1995, 163 p.

Cette publication regroupe les communications présentées lors du colloque de Tunis organisé du 16 au 17 mai 1995 par le Conseil de la Concurrence de Tunis et par le Centre d'Etudes Juridiques et Judiciaires de Tunis. Le thème de ce colloque portant sur « *Ouverture économique, Concurrence et Concentration* » coïncide avec la promulgation de la loi du 24 avril 1995 modifiant et complétant la loi du 29 juillet 1991 relative à la concurrence et aux prix. L'objectif de ces journées de débats est de faire le bilan des activités de la Commission de la Concurrence depuis sa création, de vulgariser la nouvelle loi, d'étudier les expériences de certains pays en la matière (France, Belgique, Allemagne) et enfin accroître la formation des compétences tunisiennes. Outre les allocutions d'ouverture et de clôture, le lecteur trouvera au sommaire de cet ouvrage les interventions suivantes : Rapport introductif par Mohsen Laroui ; Les problèmes précédenaux spécifiques au droit de la concurrence par Amel Aouij-Mrad ; Bilan économique ou bilan concurrentiel pour juger une opération de concentration par Michel Glais ; Le rôle des autorités de la concurrence dans le processus de déréglementation par Pierre Cortesse ; L'application des règles de la concurrence sur les marchés oligopolistiques par Guy Charrier ; De la commission de la concurrence au conseil de la concurrence par Ezzeddine Bouzrara ; Evolution du droit de la concurrence en droit tunisien par Jaouida Guiga ; Les pratiques contractuelles dans le droit de la concurrence par Hafedh Ben Salah et enfin le rapport de synthèse par Ridha Khemakhem.

– REZGUI Salah – Vice du consentement ou vice caché dans les cessions des droits sociaux, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 117-134.

A partir d'une étude de la jurisprudence française qui admet la possibilité d'un vice du consentement ou d'un vice caché dans les cessions des droits sociaux, ce qui n'est pas le cas en droit tunisien, l'auteur souhaite un revirement de la jurisprudence tunisienne dans ce domaine.

– REZGUI Salah – Les infractions fiscales commises par les dirigeants de sociétés, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1995, p. 235-252.

Présentation d'un type récent d'infractions : les infractions en matière fiscale. Analyse de leurs éléments constitutifs, les personnes punissables et le régime des sanctions.

– SAIED Naoufel – La République dans la Constitution tunisienne, *Revue tunisienne de droit*, janv.-déc. 1994, p. 251-265.

Analyse de la position de la République par rapport à la Constitution tunisienne et de son statut dans cette même Constitution.

– SOUIDEN Amor – Mission et champ de compétence de l'auditeur interne, *Revue tunisienne d'administration publique*, (16), 1995, mars-juin 1995, p. 19-38.

La définition, les objectifs et l'étendue de l'audit interne ont évolué dans le temps. On peut le définir à l'intérieur d'une entreprise ou d'un organisme comme «une fonction indépendante d'appréciation périodique et objective des opérations au nom et pour le compte de la direction générale».

– TOUTIBI Imed – A propos de la réglementation des marchés publics, *Revue tunisienne d'administration publique*, (15), janv.-mars 1995, p. 45-52.

D'après le code de la comptabilité publique les commandes de l'Etat feront l'objet de marchés écrits, dont le même code prévoit la manière, les conditions et les formes dans lesquelles ces marchés seront passés ainsi que les modalités d'application. D'autre part les procédures de passation de marché sont prévues par des décrets, au nombre de trois et elles sont étudiées dans cet article.

Bibliographie en langue arabe*

Droit musulman

- ابن معجوز (محمد)، - احكام الاسرة في الشريعة الاسلامية وفق مدونة الاحوال الشخصية : الولادة ونتائجها، الاهلية والنيابة الشرعية.

* IBN MA'ĠŪZ (MUHAMMAD) - Le statut de la famille dans la charî'a islamique et d'après le code de statut personnel : la maternité et ses conséquences, la capacité, la tutelle légale, Casablanca, MATBA'AT al-NAGĀH al-ĠADĪDA, 1994, 330 p.

- تاج (عبد الرحمن)، - السياسة الشرعية والفقه الاسلامي.

* TĀĠ (ABD al-RAĤMĀN) - La politique conforme à la loi islamique et le droit musulman, Imp. offset, 1995.

* Les notices précédées d'un astérisque sont issues de la revue *Prologues*.

- كنون الحسني (عبد الله)، - فتاوي العلامة عبد الله كنون.

* KANNŪN al-ḤUSNĪ (°ABD al-LLĀH) - **Les fetwas du Alim Abdallah Kannoun**, Tanger, Association de la bibliothèque d'Abdallah Kannoun, 1995, 89 p.

Droit positif

MAGHREB-MONDE ARABE-GENERALITES

- اوغريس (محمد)، - مسؤولية الطبيب في التشريع الجنائي : دراسة مقارنة.

* 'ŪGRĪS (MUḤAMMAD) - **La responsabilité du médecin dans le droit pénal : étude comparée**, Casablanca, DĀR QURṬUBA, 1994.

- الباز (داود)، - اصول القانون الاداري : دراسة بالفقه الاسلامي.

* al-BĀZ (DĀWUD) - **Les origines du droit administratif : étude en droit musulman**, Le Caire, DĀR al-NAḤḌA al-°ARABIYYA, 1995, 318 p.

- بلحشر (كريم)، - القضاء الاستعجالي.

* BILḤARŠ (KARĪM) - **Les tribunaux de référés**, s.l., Editions de l'Institut supérieur des études juridiques et fiscales appliquées, 1995, 119 p.

- الشرفي (محمد)، المزعني (علي)، - أحكام الحقوق.

- al-ŠARFĪ (MUḤAMMAD), al-MAZĠANNĪ (°ALĪ) - **Des droits**, Tunis, DĀR al-ĠANŪB, 1995, 359 p.

- كاشر (عبد القادر)، - نحو تنظيم إقتصادي دولي جديد : من منظور الدول النامية.

- KĀŠĪR (°ABD al-QĀDIR) - **Vers un nouvel ordre économique international : du point de vue des pays en voie de développement**, Alger, DĪWĀN al-MATBŪ°ĀT al-ĠĀMI°IYYA, 1995, 363 p.

ALGERIE

- طاشور (عبد الحفيظ)، - التدخل القضائي في مرحلة تنفيذ الجزاء الجنائي في التشريعات

المقارنة والتشريع المغربي : التشريع الجزائري -

- TĀŠŪR (°ABD al-ḤAFĪZ) - L'intervention du juge lors de l'application de la peine pénale, d'après le droit comparé et le droit maghrébin : cas de la législation algérienne, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1991-1992, p. 83-106

- ابن ملحة (الغوثنى)، - القانون القضائي الجزائري.

- IBN MALḤA (al-ĠAWṬĪ) - **Le droit judiciaire algérien**, Alger, DĪWĀN al-MATBŪ°ĀT al-ĠĀMI°IYYA, 1995, 443 p.

- بوسماح (محمد أمين)، ابن أعمر (رحال)، إدريس (رحال مولوي)، ترجمة - المرفق العام في الجزائر.

- BŪSMĀḤ (MUḤAMMAD 'AMĪN) - **Le service public en Algérie**, IBN 'A' MUR (RAḤḤĀL), 'IDRĪS (RAḤḤĀL MŪLĀWĪ), trad., Alger, DĪWĀN al-MATBŪ'ĀT al-ĠĀMI'YYA, 1995, 186 p.

- جبار (عبد المجيد)، - مفهوم القرار الإداري في القانون الجزائري.

- ĠABBĀR ('ABD al-MAGĪD) - **Le concept de décision administrative dans le droit algérien**, *Idara*, 5, (1), 1995, p. 5-63.

- طيار (طه)، - دراسة التأثير في البيئة : نظرة في القانون الجزائري.

- ṬAYYĀR (ṬAḤA) - **L'étude de l'influence sur l'environnement : le point de vue du droit algérien**, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1991-1992, p. 27-42. Analyse de la loi 83-03 du 5 février 1983 portant réglementation de la protection de l'environnement (Journal Officiel Algérien n° 6 du 8.02.1983) et de son décret application n° 90-78 du 27 février 1990 et publié au J.O.A. en 1990.

- فوزي (أوسديق)، - النظام الدستوري الجزائري : دولة الأمير عبد القادر (دراسة تحليلية مقارنة).

- FAWZĪ ('ŪṢIDDĪQ) - **Le système constitutionnel algérien : L'Etat de l'émir Abdelkader (Etude analytique comparée)**, Alger, DĪWĀN al-MATBŪ'ĀT al-ĠĀMI'YYA, 1995, 130 p.

L'Etat d'Abdelkader est la base politique de l'Etat moderne et son esprit nationaliste symbolisera l'idéal des mouvements révolutionnaires et indépendantistes algériens au XXème siècle. C'est le fil conducteur de l'ouvrage dont l'auteur, professeur de droit, revendique toute la place dans l'enseignement du droit constitutionnel.

- مقدم (سعيد)، - إعادة تكوين نظام مراقبة المشروعية في قطاع الوظيفة العمومي.

- MUQADDAM (SA'ID) - **Réaménagement du système de contrôle de la légalité dans le secteur de la fonction publique**, *Idara*, 5, (2), 1995, p. 5-18.

MAROC

- إدريسي (عبد الله)، - محاضرات في القانون الإداري المغربي ؛ الجزء الثاني : النشاط الإداري.

- 'IDRĪSĪ ('ABD 'ALLĀH) - **Conférences sur le droit administratif marocain**. T. 2 : L'activité administrative, Oujda, DĀR al-NAŠR al-ĠASŪR, 1995, 434 p.

- ادريوش (أحمد)، - تطور اتجاه القضاء المغربي في موضوع المسؤولية الطبية.

- 'ADARYŪŠ ('AḤMAD) - **Evolution de l'attitude de la justice marocaine en matière de responsabilité médicale**, Rabat, A compte d'auteur, 1995, 142 p.

- البكريوي (عبد الرحمان)، - الوجيز في القانون الإداري المغربي.

- al-BAKRĪWĪ ('ABD al-RAḤMĀN) - **Précis de droit administratif marocain**, Rabat, A compte d'auteur, Association allemande Konrad Adenauer, 1995, 443 p.

- بنحدو (عبد السلام)، - الوجيز في شرح المسطرة الجنائية المغربية مع تعديلات 1991 و 1993 ط 2، مزيطة ومنقحة.

* BINHADDŪ ('ABD al-SALĀM) - **Commentaire abrégé du code pénal marocain (y compris les modifications et ajouts de 1991)**, 2ème édition revue et complétée, Marrakech, NAŠR al-BADĪ, 1995.

- بنوار (عبد الفتاح)، - قانون المحاكم الادارية.

* BINAWĀR ('ABD al-FATTĀH) - **Le droit des tribunaux administratifs**, s.l., Associations juridiques et judiciaires marocaines, 1994, 283 p.

- بنوار (عبد الفتاح)، - قانون المسطرة المدنية الجديد.

- BUNUWĀR ('ABD al-FATTĀH) - **Le nouveau code de la procédure civile**, s.l., A compte d'auteur, 1995, 373 p.

- بنوار (عبد الفتاح)، - قانون الأحوال الشخصية والأسرة.

- BUNUWĀR ('ABD al-FATTĀH) - **Code du Statut personnel et de la famille**, s.l., A compte d'auteur, 1995, 190 p.

- بنيس (خالد)، - دعاوي الحالة المدنية.

* BINNĪS (HĀLID) - **Les requêtes en matière d'Etat civil**, Rabat, MANŠŪRĀT ĠAM'ĪYYA al-BUḤŪT WA al-DIRĀSĀT al-QAḌĀ'ĪYYA, 1995, 345 p.

- توفيق (عبد العزيز)، تقديم وتبهي - قانون الالتزامات والعقود مع آخر التعديلات ظهور

10 شتنبر 1993

* TAWFĪQ ('ABD al-'AZĪZ), coord.- **Droit des obligations et des contrats, y compris les dernières modifications du dhahir du 10 septembre 1993**, Casablanca, DĀR al-TAQĀFA, 1994, 239 p.

1993-9 - 10: ظهور (عبد العزيز)، - قانون المسطرة المدنية مع اخر التعديلات -

* TAWFĪQ ('ABD al-'AZĪZ) - **Le code civil et ses dernières modifications : les dhahirs 10-9-1993**, Casablanca, DĀR al-TAQĀFA, 1994, 150 p.

- جبران البخاري (أمنية)، - القضاء الاداري : دعوى القضاء الشامل.

* ĠABRĀN al-BUḤĀRĪ ('AMĪNA) - **La justice administrative : le recours général**, Marrakech, Les Editions universitaires marocaines, 1994, 493 p.

- جبران البخاري (أمنية)،/البخاري (أحمد)، - القانون الاداري : الاشغال المسيرة، ارشادات منهجية، حالات عملية، وثائق ونصوص قانونية، أحكام قضائية مع تعليقات،

ط 2 ، مزيطة ومنقحة.

* ĠABRĀN al-BUḤĀRĪ ('AMĪNA), al-BUḤĀRĪ ('AḤMAD) - **Le droit administratif : les travaux en cours, les orientations méthodologiques, des**

cas pratiques, textes et documents juridiques, arrêts et commentaires. 2ème édition revue et corrigée, Marrakech, Les Editions universitaires marocaines, 1994, 280 p.

- حداد (عبد الله)، - القضاء الإداري المغربي على ضوء القانون المحدث للمحاكم الإدارية.

* HADDĀD (‘ABD al-LLĀH) - **La justice administrative marocaine d'après la loi portant création des tribunaux administratifs**, Rabat, MANŠŪRĀT ‘UKĀZ., 1994, 267 p.

- خضير (حسن)، - الوجيز في أحكام الزواج في ضوء مدونة الأحوال الشخصية.

- ḤADĪRĪ (LAḤSAN) - **Précis des statuts du mariage, selon la Mudawwana**, Rabat, A compte d'auteur, 1995, 226 p.

- السباعي (ادريس طارق)، - التفتيش في الميدان القضائي.

* al-SBĀ‘Ī (‘IDRĪS ṬĀRIQ) - **La perquisition dans le domaine judiciaire**, Rabat, MAṬBA‘A al-ŠAWMA‘A, 1994, 166 p.

- الصروخ (مليلة)، - النظام القانوني للموظف العمومي المغربي.

* al-ŠARŪḤ (MALĪKA) - **Le statut juridique du fonctionnaire marocain**, Casablanca, MAṬBA‘A al-NAĠĀḤ al-ĠADĪDA, 1994, 375 p.

- عبود (موسى)، - الوجيز في القانون الدولي الخاص المغربي.

* ‘ABBŪD (MŪSĀ) - **Abrégé de droit international privé marocain**, Casablanca, al-MARKAZ al-ṬAQĀFĪ al-‘ARABĪ, 1994, 383 p.

- الفصايلي (الطيب)، - التنظيم القضائي في المغرب وفق ظهير 10 سبتمبر 1993 : التنظيم القضائي، قواعد التنظيم القضائي، الاختصاص.

* al-FAŠĀYLĪ (al-ṬĀYYIB) - **L'organisation judiciaire au Maroc d'après le dhahir du 10 septembre 1993. L'organisation judiciaire. Règles de l'organisation judiciaire. Les attributions**, Marrakech, MAKTABA WARĀQA al-BADĪ‘, 1995, 252 p.

- قصري (محمد)، حميدي (حماد)، حسيني (محمد صقلي) - المحاكم الإدارية والقانون الإداري.

- QAŠRĪ (MUḤAMMAD), ḤAMĪDĪ (ḤAMĀD), ḤUSAYNĪ (MUḤAMMAD ṢQILĪ) et al. - **Tribunaux administratifs et droit administratif**, Rabat, al-MAĠALLA al-MAĠRIBIYYA LI al-‘IDĀRA al-MAḤALIYYA WA al-TANMIYYA, 1995, 159 + 163 p.

- نخلي (محمد)، - الوجيز في القانون التجاري.

* NAḤLĪ (MUḤAMMAD) - **Abrégé de droit commercial**, Rabat, al-HILĀL al-‘ARABIYYA, 1994, 195 p.

MAURITANIE

- إبراهيم (بدر خان)، ابن خباز (محمد)، - الإطار الدستوري للسلطة القضائية في موريتانيا.

- IBRĀHĪM (BADR ḤĀN), IBN ḤABBĀZ (MUḤAMMAD) - Le cadre constitutionnel du pouvoir judiciaire en Mauritanie, *Revue maghrébine de droit*, (2-3), 1991-1992, p. 43-56.

Analyse des relations entre le pouvoir judiciaire et les deux autres pouvoirs (l'exécutif et le législatif), d'après la Constitution de 1961 et des révisions et ajouts qui lui ont été apportés depuis cette date.

- ابن البراء (يحيى). - الفقه المجتمع والسلطة : دراسة في النظر الاجتماعي السياسي للفقيه الموريتاني بين مشمول أهل القبلة وآصرة أبناء القبيلة

- OULD EL BARA (Yahya), **Fiqh, société et pouvoir. La conception de la société et du pouvoir des théologiens-légistes (fuqahā') mauritaniens**, Nouakchott, Institut mauritanien de recherche scientifique, 1994, 231 p.

Le projet du livre est d'élucider les rapports entre l'organisation tribale et l'Etat, tels que décrits par les ulémas mauritaniens. La recherche se fonde sur l'analyse de près de 150 textes, la plupart manuscrits et inédits, datant du XVII^{ème} à nos jours. Les deux premières sections sont introductives. La troisième (p. 37-71) étudie la tribu, ses formes, ses fonctions. La quatrième constitue le corps de l'ouvrage (p. 72-163); elle traite de la culture tribale, de son droit, de ses institutions politiques et économiques. La cinquième (p. 165-180) retrace les rapports entre la tribu et les formations politiques anté- et post-coloniales. Dans sa conclusion l'auteur souligne que les ulémas ont préféré s'attacher aux tribus plutôt qu'à l'Etat, toujours source d'innovations mettant en péril l'orthodoxie. (H.B.).

TUNISIE

- مجموعة النصوص المتعلقة بالتنظيم السياسي والحريات العامة. بوعوني (الأزهار)، تقديم

- **Recueil de textes portant sur le système politique et les libertés publiques**, BŪ'ŪNĪ (al-'AZHĀR), préf., Tunis, MANŠŪRĀT al-MATBA'Ā al-RASMIYYA LI al-ĞUMHŪRIYYA al-TŪNISIYYA, 1995, 318 p.

- عاشور (أحمد صقر)، تقديم - الإصلاح الإداري في تونس.

- **La réforme administrative en Tunisie**, 'ĀŠŪR ('AḤMAD ṢAQR), préf., Le Caire, MUNAZZAMA al-'ARABIYYA LI al-TANMIYA al-'IDĀRIYYA, 1995, 232 p.

- ابن طاهر (جمال)، - الفساد وردعه : الردع المالي وأشكال المقاومة والصراع بالبلاد التونسية (1705-1840)، -.

- IBN ṬĀHIR (ĠAMĀL) - **La corruption et sa répression : la répression financière et les formes de résistance et de lutte en Tunisie (1705-1840)**, Tunis, KULLIYYAT al-ĀDĀB, MANŪBA, 1995, 422 p.

- ابن عاشور (عياض) ، - القضاء الإداري وفقه المرافعات الإدارية في تونس-

- IBN ʿĀŠŪR (ʿIYĀD) - **La justice administrative et la jurisprudence des recours administratifs en Tunisie**, Tunis, Cérès, 1995, 340 p.

- ابن منصور (أحمد)، إعداد/عبيد (الطيب)، إعداد/الشريف (صلاح الدين)، إعداد/عطية

(علي)، - قرارات وفقه المحكمة الإدارية 1988، 1989، 1990.

- IBN MANŠŪR (ʾAḤMAD), ʿABĪD (al-ṬAYYIB), al-ŠARĪF (ŠALĀḤ al-DĪN), ʿATĪYYA (ʿALĪ), eds. - **Arrêts et jurisprudence du tribunal administratif 1988, 1989, 1990**, Tunis, MARKAZ al-BUḤŪT WA al-DIRĀSĀT al-IDĀRIYYA, 1995, 465 p.

- الهويدي (منير)، ابن فضل (عثمان)، بنحسين (محمد الصالح) وابن موسى (ميروك)، تقديم

- عقلة السفن

- al-HUWAYDĪ (MUNĪR), IBN FAḌL (ʿUTMĀN), BINḤUSAYN (MUḤAMMAD al-ŠĀLIḤ) et al. - **La saisie conservatoire des navires**, in Actes de «l'espace juridique», colloque tenu à Sousse en mai 1994, IBN MŪSĀ (MABRŪK), préf., Tunis, ministère de la Justice, 1995, 248 p.

La saisie conservatoire des navires (*'uqlat as-sufin*) est la procédure par laquelle un créancier peut obtenir, à l'encontre d'un armateur qui est son débiteur, l'interdiction de quitter le port pour un de ses navires. Six articles traitent de ce sujet, sur un plan général (Al-Hawidī, Benhussein, Al Ghalabi et Saqir), en droit comparé et en droit international (Ben Fadel), du point de vue de l'extinction des créances (Bachir) et de l'administration maritime et commerciale (Belmarsiya). Des annexes donnent les textes importants de droit international et de droit tunisien. (H.B.).

- بسباس (محمود)، - الرقابة على النفقات العمومية-

- BISBĀS (MAḤMŪD) - **Le contrôle sur les dépenses publiques**, Tunis, MARKAZ al-BUḤŪT WA al-DIRĀSĀT al-IDĀRIYYA, 1995, 234 p.

- بوعشبة (توفيق)، - مبادئ القانون الإداري التونسي-

- BŪʿIŠBA (TAWFĪQ) - **Principes de droit administratif tunisien**, Tunis, al-MADRASA al-QAWMIYYA LI al-IDĀRA MARKAZ al-BUḤŪT WA al-DIRĀSĀT al-IDĀRIYYA, s.d., 614 p.

- خمائم (رضا)، شعبان (الصادق)، تقديم - أحكام النفقة في مجلة الأحوال الشخصية بعد

تنقيح 12 جويلية - 1993.

- ḤAMĀḤIM (RIḌĀ) - **Les statuts de la pension alimentaire dans le code. Le statut personnel après l'amendement du 13 juillet 1993**, ŠAʿBĀN (al-ŠĀDIQ), préf., Tunis, MARKAZ al-DIRĀSĀT al-QĀNŪNIYYA WA al-QAḌĀʾIYYA BI WIZĀRA al-ʿADL, 1995, 267 p.